



portrait environnement

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

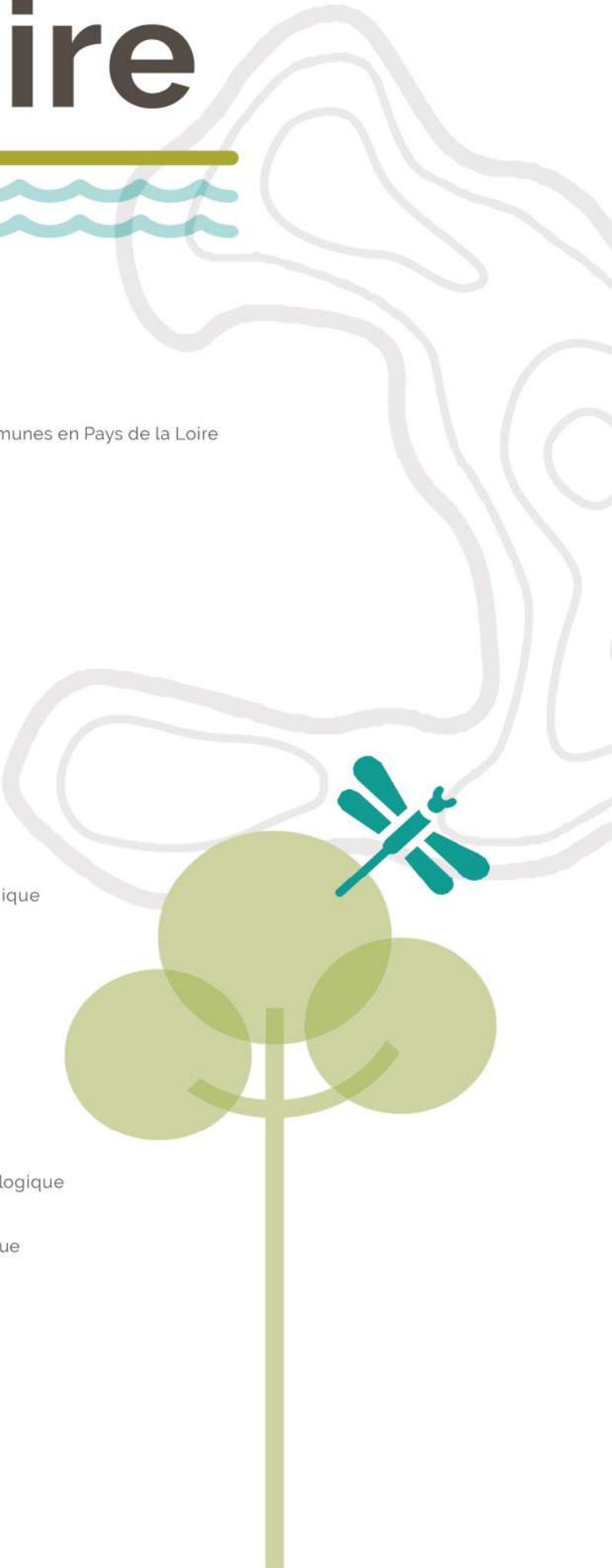
2023

- Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire



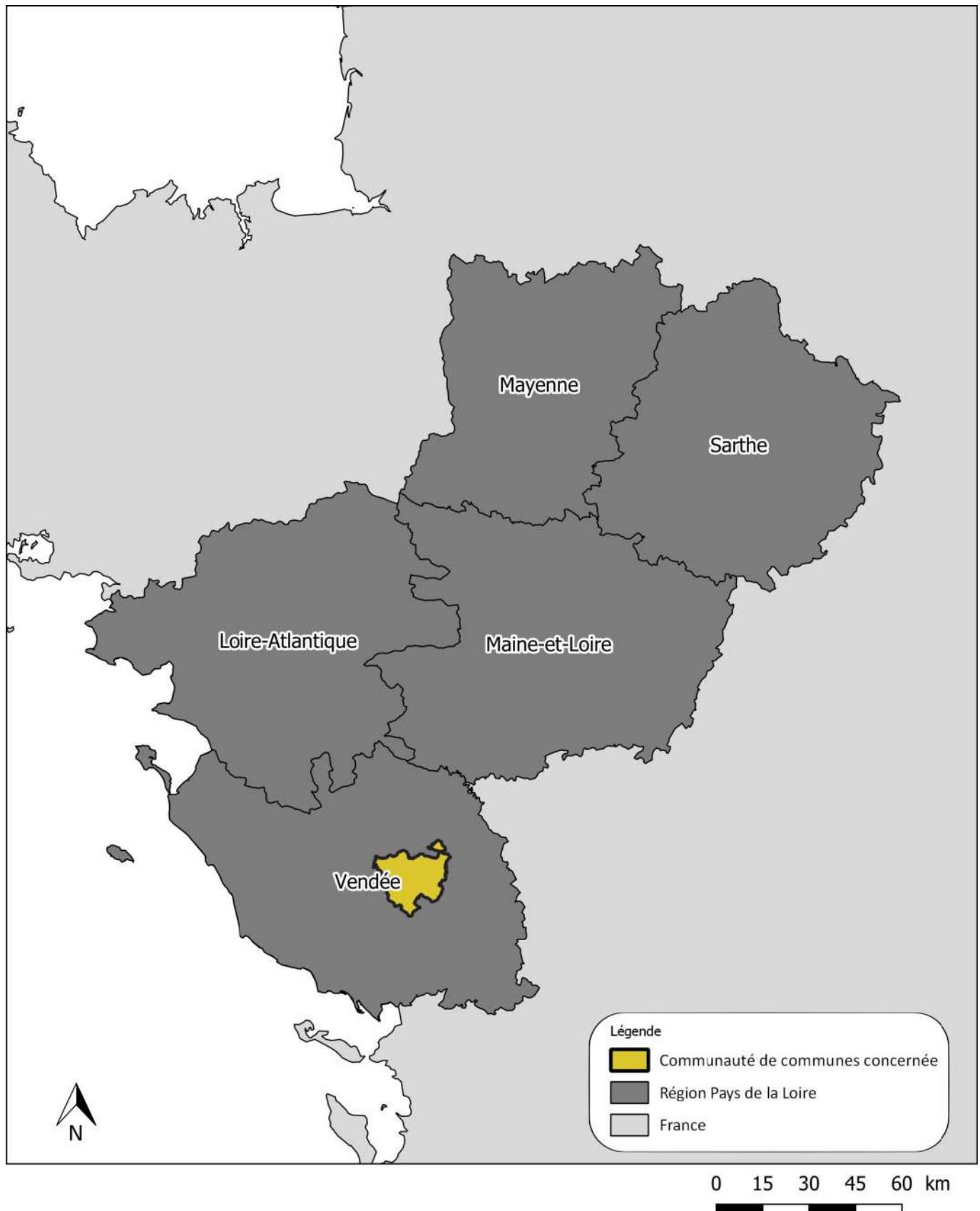
sommaire

04	Géographie administrative du territoire
04	Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
06	Les communes
08	Géographie physique du territoire
08	Le relief et les zones de pente
10	La géologie
12	Les unités paysagères ligériennes
14	Milieux naturels
14	Les cours d'eau classés liste 1 et 2
16	État écologique des masses d'eau
18	Les zones humides
20	Les étangs
22	Les mares ($> 500 \text{ m}^2$)
24	Les boisements
26	Les haies
28	Aménagement du territoire
28	L'occupation du sol
30	Agriculture - Registre Parcellaire graphique
32	La pollution lumineuse
34	Biodiversité
34	Portail Biodiv' Pays de la Loire
35	Les plantes à fleurs et fougères
40	Les amphibiens
44	Les reptiles
48	Les oiseaux
52	Les mammifères
56	Les invertébrés
62	Les cours d'eau patrimoniaux
64	Le Schéma Régional de Cohérence Écologique
66	Zonage nature
66	Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique
68	Les Espaces Naturels Sensibles
70	Les sites Natura 2000
71	Synthèse des enjeux
72	Fournisseurs de données et partenaires



géographie administrative DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté de communes
en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

La communauté de communes du Pays de Chantonnay se situe dans la région des Pays de la Loire, au centre-est du département de la Vendée.

D'un point de vue administratif, les communes de l'intercommunalité appartiennent toutes au canton de Chantonnay et à l'arrondissement de la Roche-sur-Yon.

La communauté de communes du Pays de Chantonnay a été créée dès 1992 sous le nom de communauté de communes des Deux-Lays. Elle changea de nom en 2008 pour devenir la communauté de communes du Pays de Chantonnay. Son territoire s'est agrandi en 2017 avec l'intégration des communes de Saint-Martin-des-Noyers et Sainte-Cécile. Cette structure administrative regroupe dix communes d'un seul tenant et sans enclave.

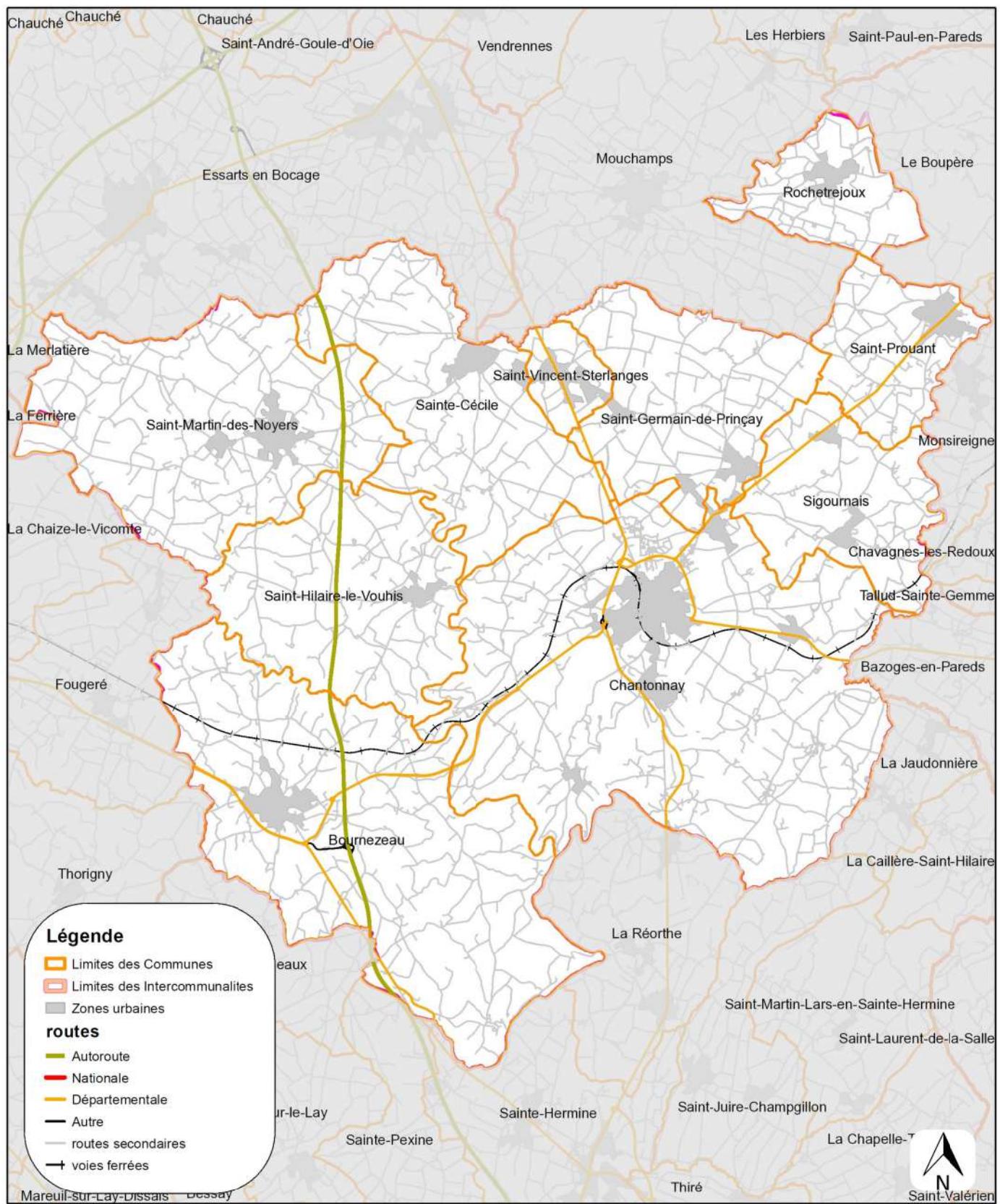
L'ESSENTIEL

- **Région des Pays de la Loire | Département de la Vendée**
- **Communauté de communes depuis 1992**
- **Regroupement de 10 communes**



géographie administrative DU TERRITOIRE

Les communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

D'une superficie de 318 km², la communauté de communes du Pays de Chantonnay regroupe 10 communes, soit : Bournezeau, Chantonnay, Rochetrejoux, Sainte-Cécile, Saint-Germain-de-Prinçay, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Martin-des-Noyers, Saint-Prouant, Saint-Vincent-Sterlanges et Sigournais.

Le siège de l'intercommunalité est basé à Chantonnay. La commune la plus grande et la plus peuplée est Chantonnay avec plus de 8 000 habitants. La densité de population varie de 37 hab./km² pour Saint-Hilaire-le-Vouhis à 173 hab./km² pour Saint-Vincent-Sterlanges (recensement 2019).

L'ESSENTIEL



- 22 700 habitants
- 70 hab./km² en moyenne

Superficie, population et densité par communes

(Source : INSEE 2019)

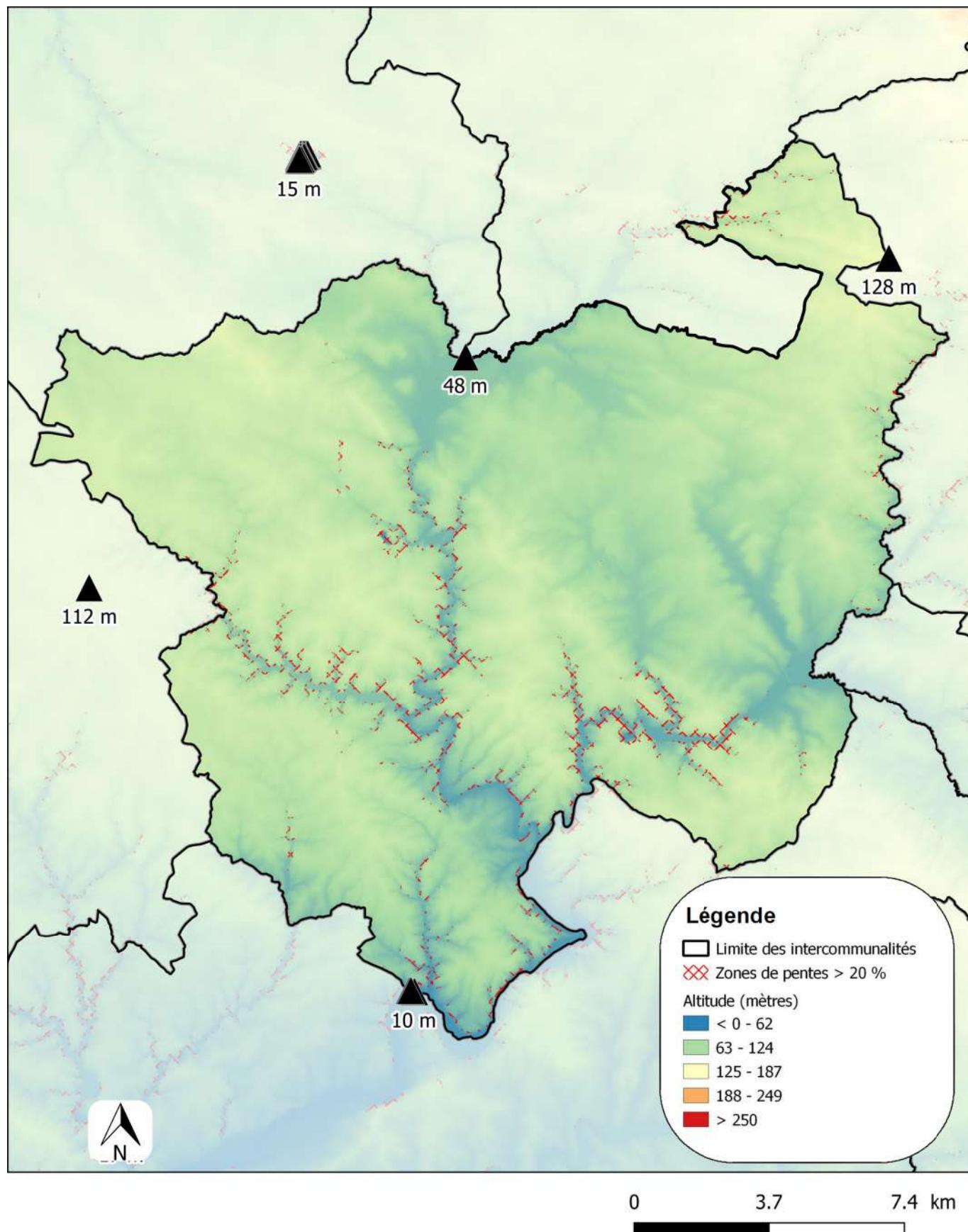
Classement par ordre d'importance :

1 2 3

Commune	Superficie (ha)	Nombre habitants	Densité (hab. / km ²)
Bournezeau	6 049	3 386	56
Chantonnay	8 291	8 354	101
Rochetrejoux	1 092	969	89
Sainte-Cécile	3 273	1 605	49
Saint-Germain-de-Prinçay	2 434	1 566	64
Saint-Hilaire-le-Vouhis	2 891	1 069	37
Saint-Martin-des-Noyers	4 174	2 427	58
Saint-Prouant	1 286	1 647	128
Saint-Vincent-Sterlanges	446	772	173
Sigournais	1 830	910	50
CC Pays de Chantonnay	31 766	22 705	71

géographie physique DU TERRITOIRE

Le relief

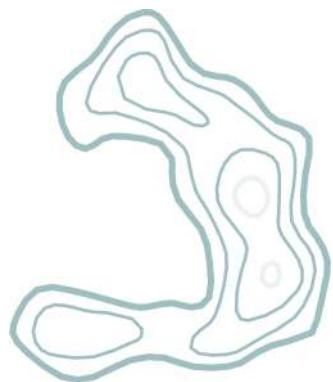


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

La communauté de communes présente un relief assez marqué. Ainsi, 12 % du territoire dépasse les 100 m d'altitude avec le point culminant à 128 m à Rochetrejoux dans la Forêt de la Pélissonnière. Le relief est accentué par le réseau hydrographique. Les rivières et leurs affluents qui traversent le territoire marquent nettement les zones de pentes et les points bas, notamment le Petit-lay, le Grand Lay, le Lay, la Vouraie et le Pont Emery.

L'ESSENTIEL

- 80 % du territoire a une altitude comprise entre 50 à 100 m

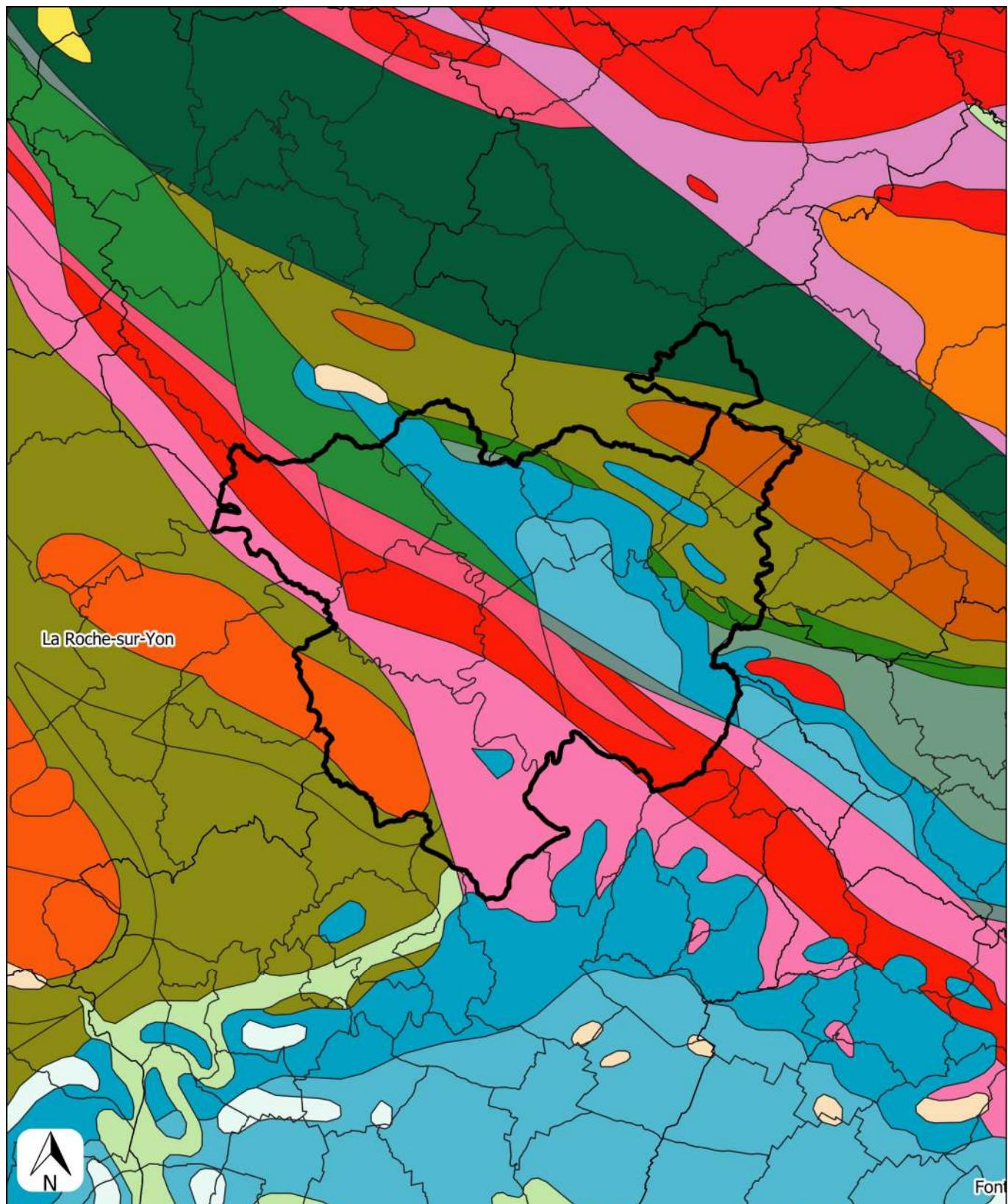


Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)
< 50	2 436
50-100	26 408
101-150	4 040

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et la gestion mécanique y est souvent absente.

géographie physique DU TERRITOIRE

La géologie



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

La géologie du territoire se découpe en successions de grandes bandes transversales orientées nord-ouest / sud-est. À l'image de celle du département vendéen, sa géologie est relativement complexe. La majorité du territoire est composée de roches métamorphiques (schiste, micaschiste, orthogneiss, amphibolite), c'est à dire que les roches ont subi de fortes contraintes (pression, température), dans un temps long. Le sous-sol de l'intercommunalité dispose également de roches granitiques caractéristiques du haut bocage et dont l'imperméabilité favorise la présence de zones humides. Mais il faut surtout noter la présence d'une large langue de calcaire qui traverse Sainte-Cécile et Chantonnay notamment.

L'ESSENTIEL

- Des roches schisteuses qui présentent un aspect feuilletté et peuvent se débiter en plaques fines
- Présence de calcaire, très spécifique pour le haut bocage vendéen

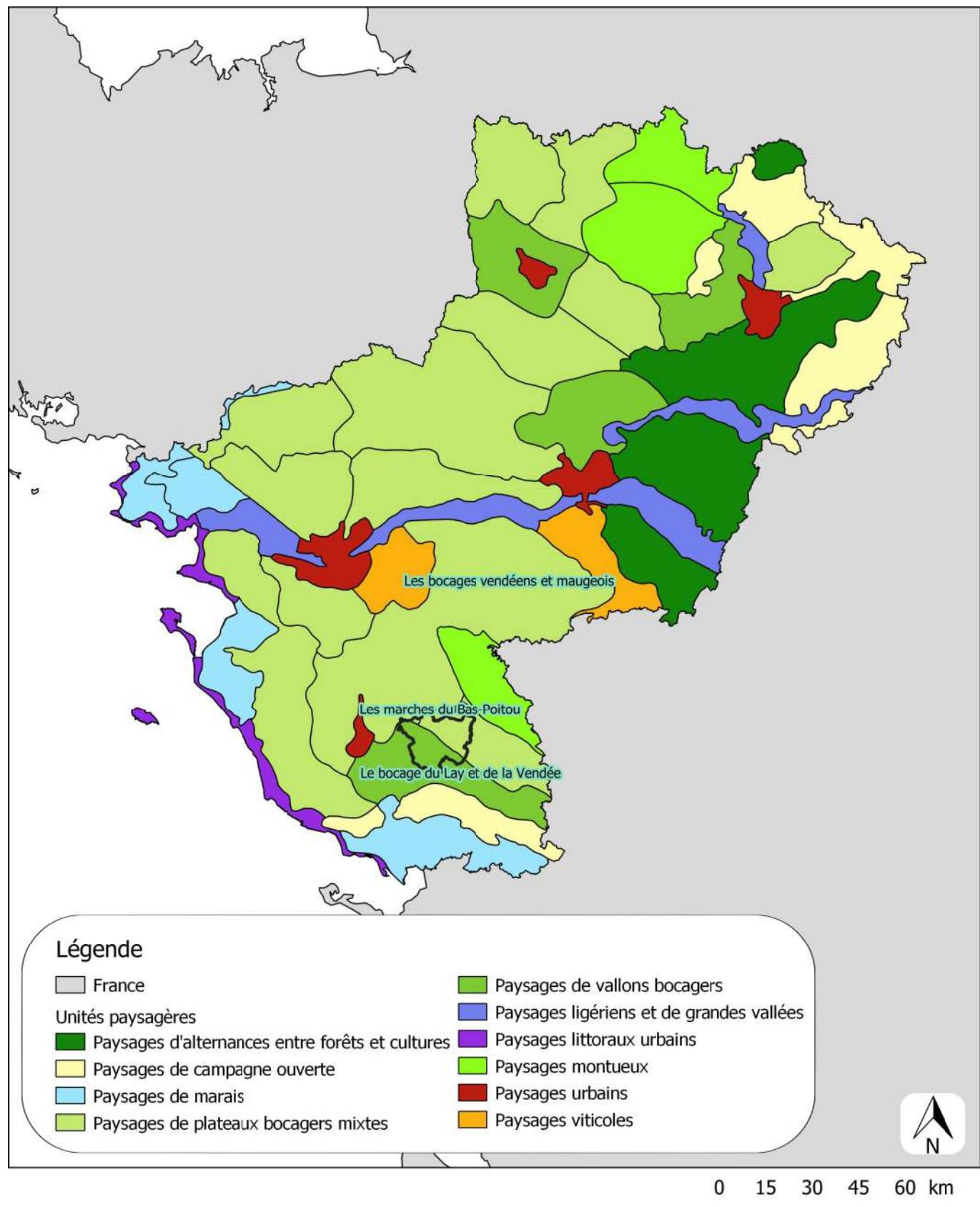
Légende

- amphibolites, micaschistes, leptynites, paragneiss
- basaltes, spilites, dolérites
- calcaires, marnes
- grès, marnes, calcaires, argiles
- grès, schistes, charbons, conglomérats
- leucogranites peralumineux
- métawackes, schistes, micaschistes
- micaschistes, paragneiss
- micaschistes, paragneiss, amphibolites
- orthogneiss granitiques
- paragneiss, amphibolites, leptynites, orthogneiss
- porphyroïdes, métatuffites
- quartzites, grès, schistes
- rhyodacites, tuffites acides, ignimbrites
- sables, argiles, graviers, galets
- schistes, grès, arkoses, calcaires
- schistes, grès, quartzites, phtanites
- schistes, quartzites, ampélites, phtanites
- schistes, wackes, calcaires, grès

La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.

géographie physique DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

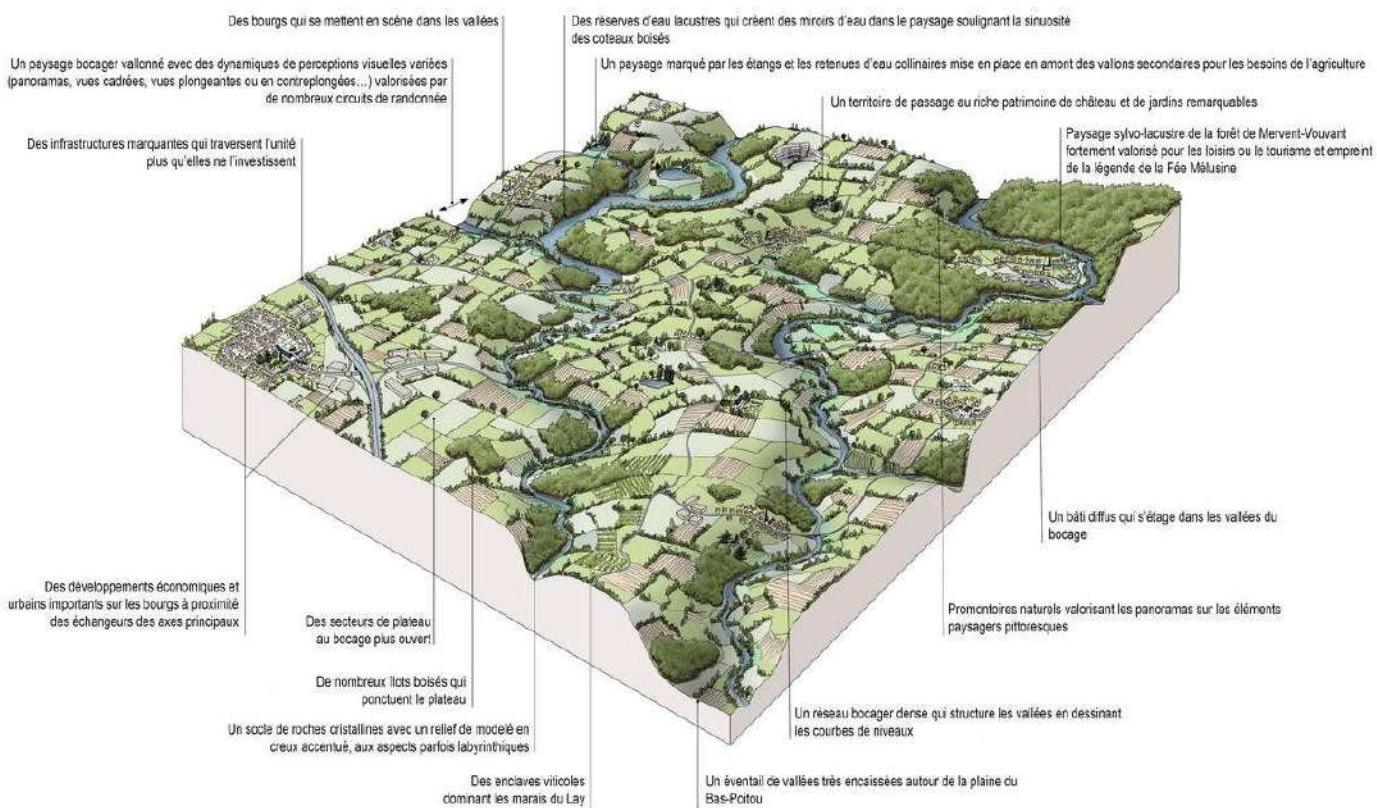
Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

Le Pays de Chantonnay s'étend sur trois unités paysagères, soit le bocage du Lay et de la Vendée (52 % du territoire) pour la moitié sud-ouest de l'intercommunalité, les marches du Bas-Poitou (46%) pour la moitié nord-est et les bocages vendéens et maugeois (2 %) à l'extrême nord-est du territoire.

L'ESSENTIEL

- 52 % du territoire compris dans des plateaux bocagers mixtes
- 48 % du territoire compris dans les vallons bocagers

Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée (46)

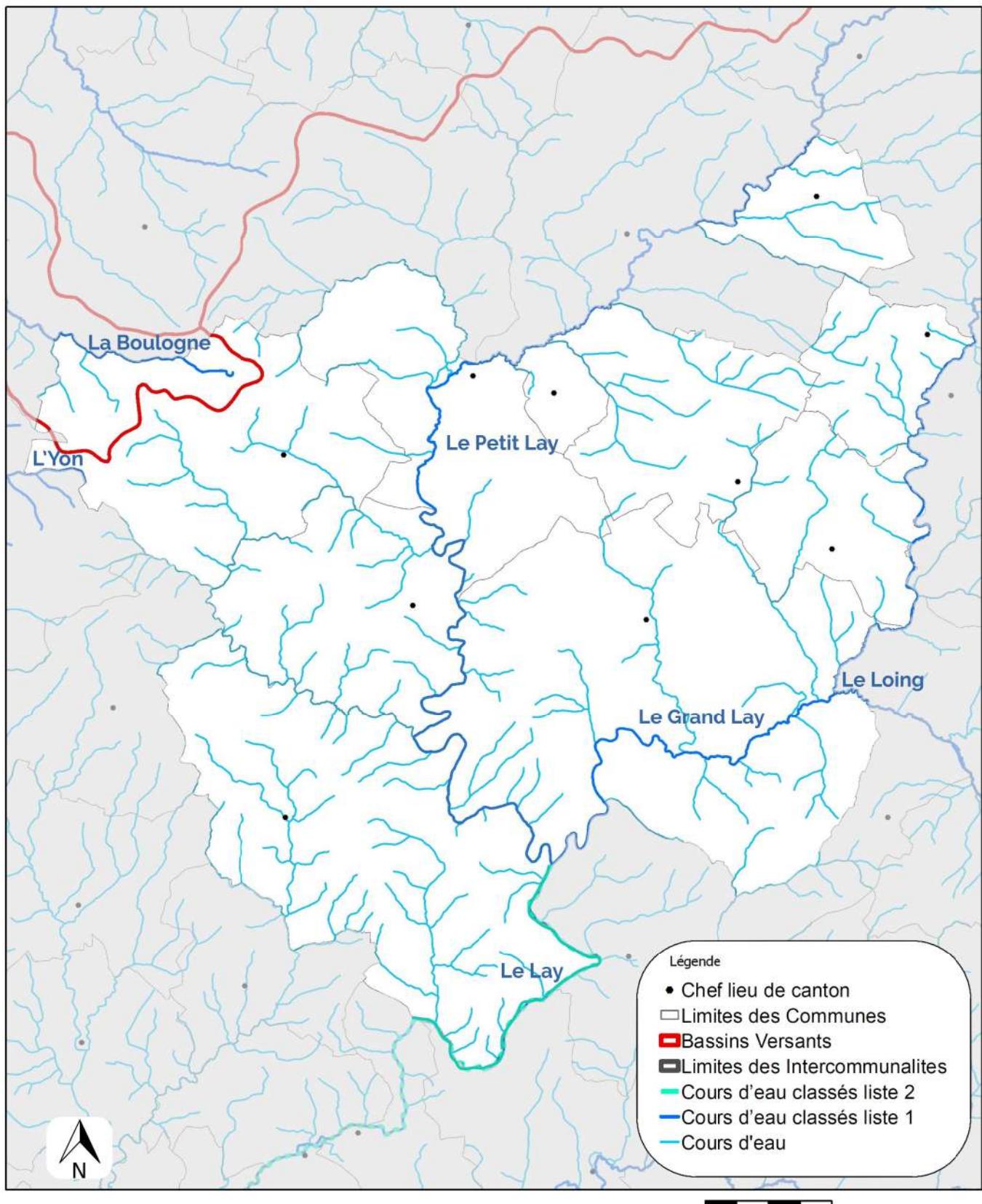


Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art. 1, Convention européenne du paysage).

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des rivières en deux listes :

- **La liste 1** vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ainsi elle vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.
- **La liste 2** vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

L'intercommunalité comprend six cours d'eau classés en liste 1, le Petit Lay, Le Grand Lay, le Lay, La Boulogne, Le Loing et l'Yon. Le Lay est également classé en liste 2.

- Le Petit Lay classé sur 30 km de long concerne Rochetrejoux, Saint-Germain-de-Prinçay, Saint-Vincent-Sterlanges, Sainte-Cécile, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Chantonnay et Bournezeau.
- La Grand Lay classé sur 24 km de long s'écoule à Saint-Prouant, Sigournais, puis Chantonnay.
- Le Lay classé sur 6 km concerne uniquement Bournezeau.
- Le Loing en limite de Chantonnay est classé sur 800 m.
- L'Yon est classé sur 700 m en limite de Saint-Martin-des-Noyers.
- La Boulogne est classée sur près de 4 km à Saint-Martin-des-Noyers également.

L'ESSENTIEL

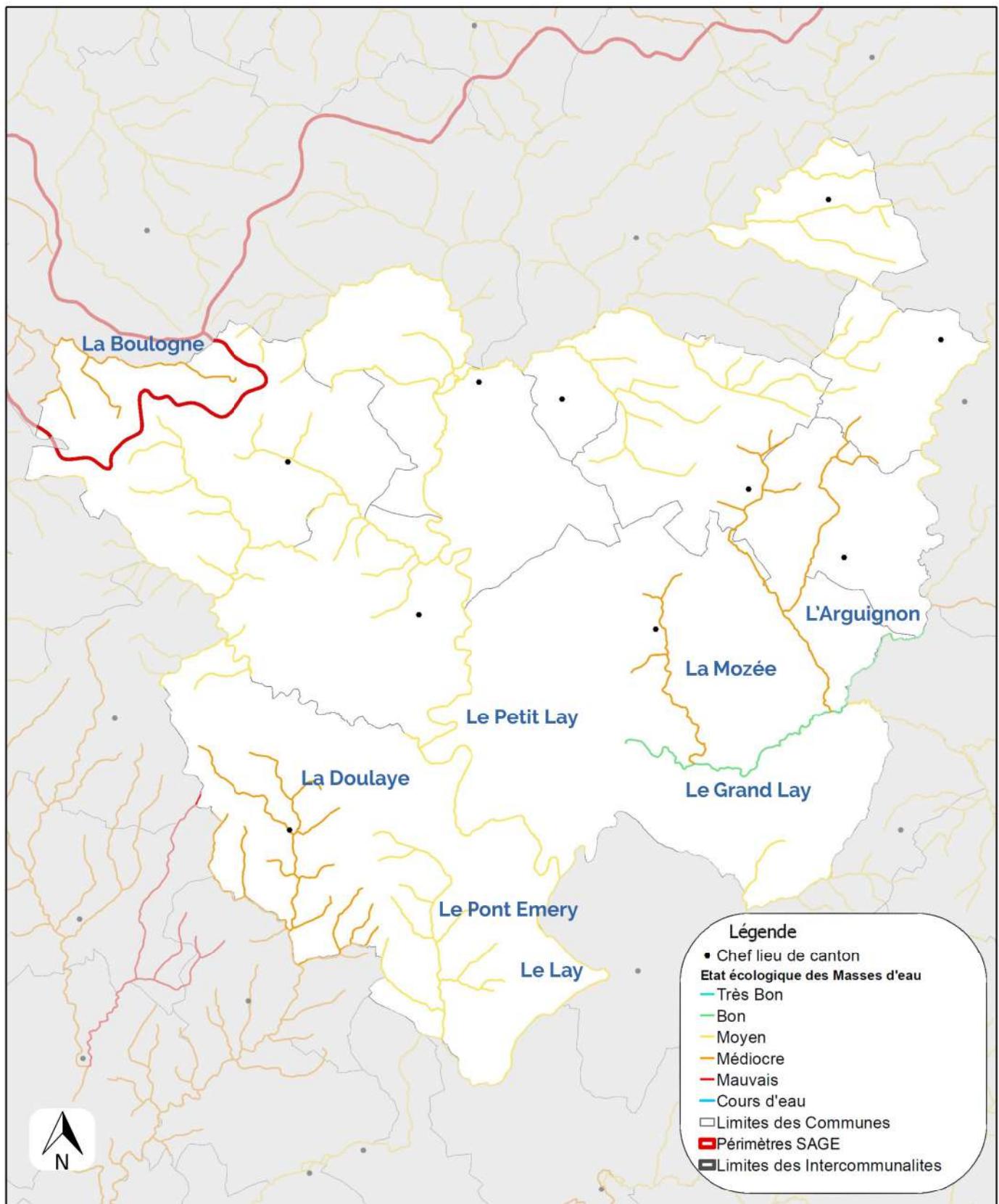
- **66 km de cours d'eau classés en liste 1**
- **97 % de l'intercommunalité comprise dans le bassin du Lay**

La quasi totalité du territoire est compris sur le bassin du Lay. Seul le nord-ouest de la commune de Saint-Martin-des-Noyers est concerné par le bassin Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand Lieu, soit moins de 3 % de l'intercommunalité.

Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau.

milieux naturels DU TERRITOIRE

État écologique des masses d'eau



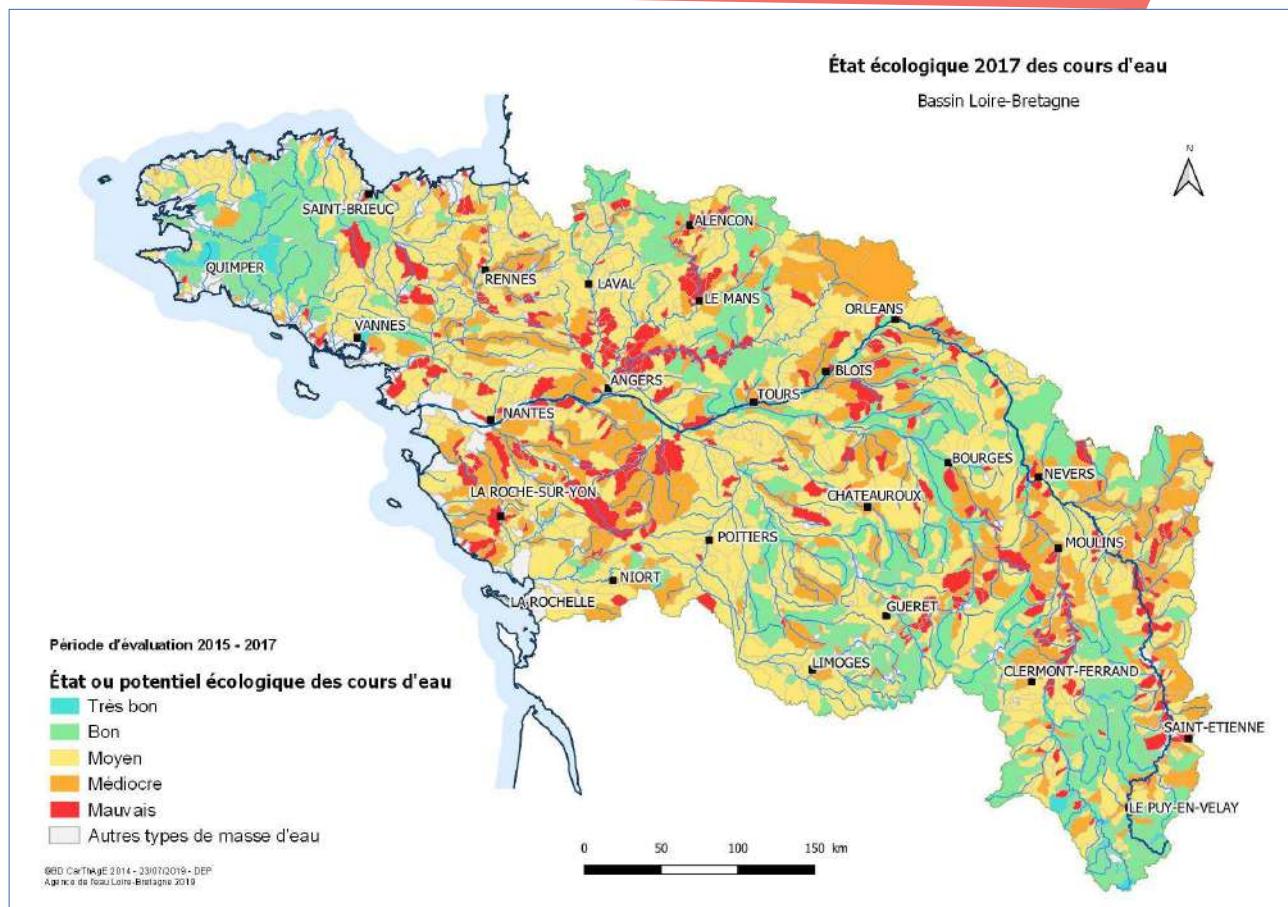
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

L'état écologique des cours d'eau analysés sur la communauté de communes du Pays de Chantonnay montre qu'une partie du Grand Lay atteint le bon état écologique, il est classé sur 10 km soit 4 % du linéaire de cours d'eau de l'intercommunalité. Ensuite une large majorité du linéaire, soit 70 %, est classé en état écologique moyen et 25 % du linéaire présente un état médiocre (l'Arguignon, la Mozée, La Doulaye et la Boulogne). Les 20 ml du ruisseau du trou (0,01 % du territoire) qui s'écoule à Bournezeau affiche un mauvais état écologique.

En 2017, 11 % des masses d'eau atteignent un bon état écologique, en région Pays de la Loire. En Vendée, 2 % des masses d'eau sont en bon état, 38 % en état moyen, 39 % en état médiocre et 20 % un mauvais état.

L'ESSENTIEL

- 4 % des linaires de cours d'eau en bon état écologique
- 95 % des cours d'eau étudiés en état écologique moyen à médiocre



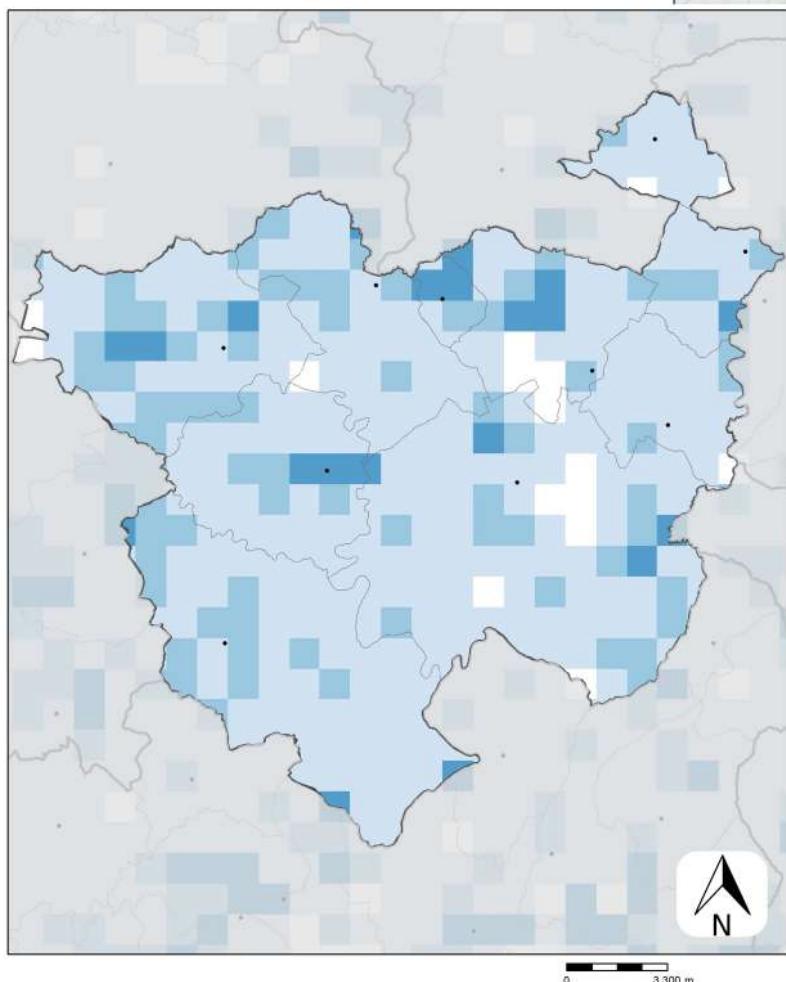
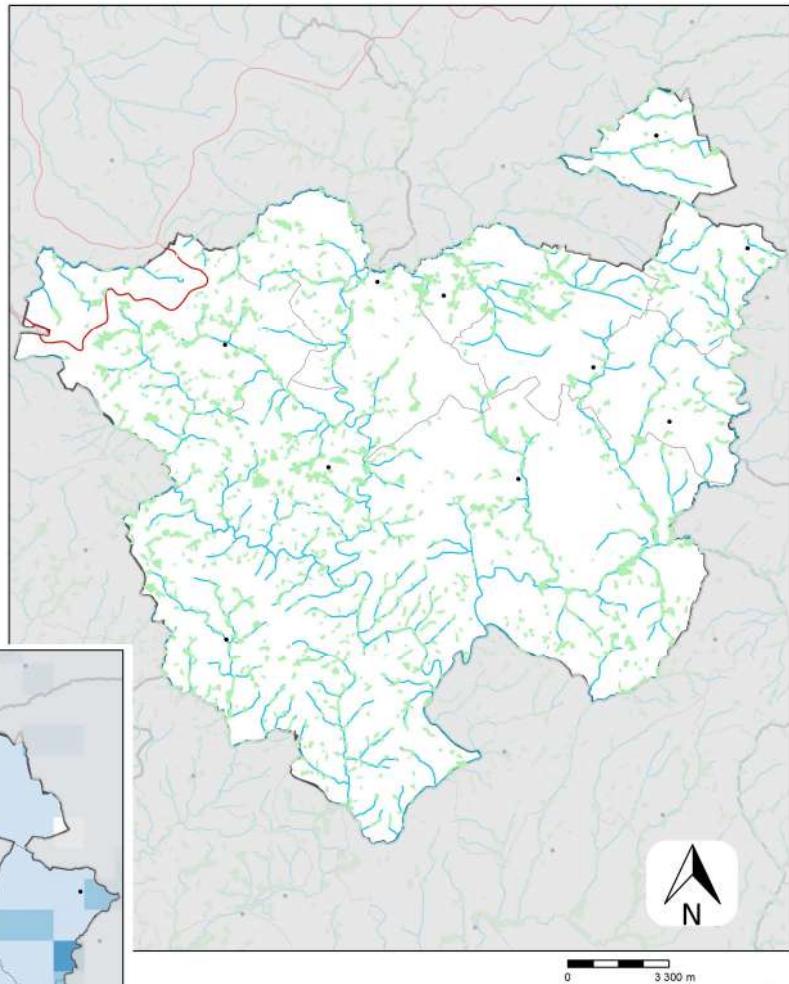
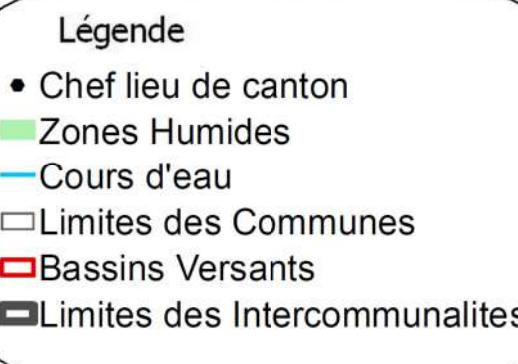
L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.).

Pour 2027, l'objectif est de 61 % des masses en bon état sur le bassin Loire-Bretagne. En 2017, seules 24 % des masses d'eau atteignent le bon état écologique sur ce bassin.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les zones humides



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme les amphibiens (Triton marbré, Rainette verte), des plantes (Trèfle d'eau, Fritillaire pintade), ...

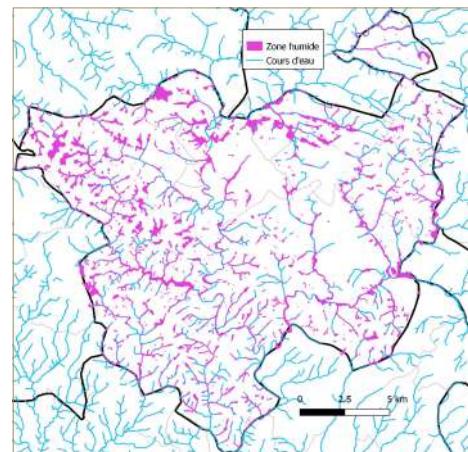
Sur la communauté de communes, 1 250 hectares (4 % du territoire) de zones humides sont prélocalisés par la DREAL, c'est à dire identifiés comme étant des zones humides potentielles. Le taux est faible, puisqu'à l'échelle du département de la Vendée, la moyenne est de plus de 7 % du territoire en zone humide potentielle. La carte ci-dessous, plus précise parce qu'issue des inventaires de zones humides réalisés dans le cadre des diagnostics environnementaux communaux, confirme la quasi absence de zones humides sur les plateaux calcaires à Chantonnay et Sainte-Cécile.

L'ESSENTIEL

- 1 250 ha de zones humides prélocalisées (4 % du territoire)

Localisation des zones humides

Source : diagnostics environnementaux communaux



Superficie et densité de zones humides par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Surface zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Bournezeau	236	3,9 %
Chantonnay	277	3,3 %
Rochetrejoux	32	2,9 %
Saint-Germain-de-Prinçay	100	4,1 %
Saint-Hilaire-le-Vouhis	147	5,1 %
Saint-Martin-des-Noyers	177	4,2 %
Saint-Prouant	45	3,5 %
Saint-Vincent-Sterlanges	82	18,5 %
Sainte-Cécile	118	3,6 %
Sigournais	37	2,0 %
CC Pays de Chantonnay	1 250	3,9%

Réglementation sur les zones humides

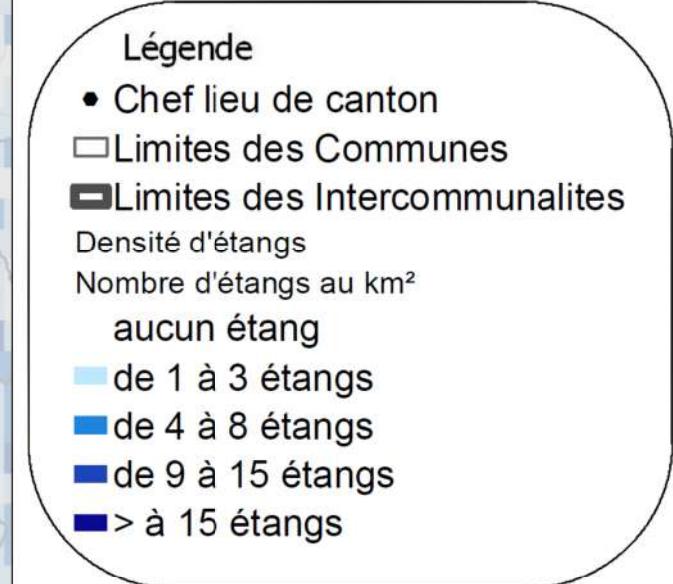
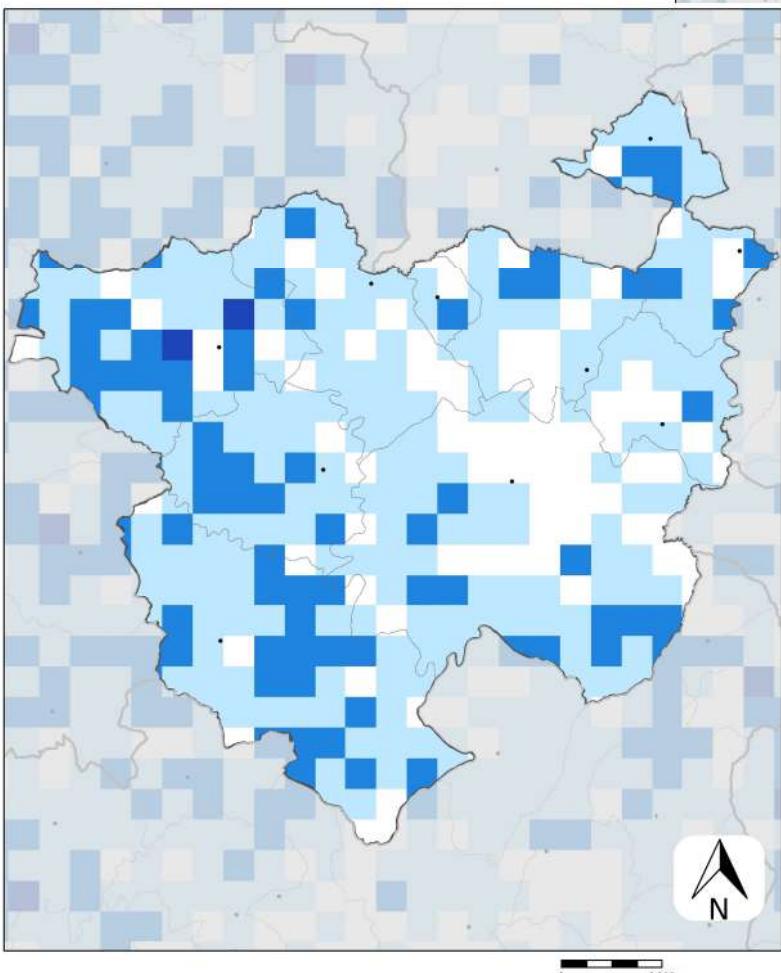
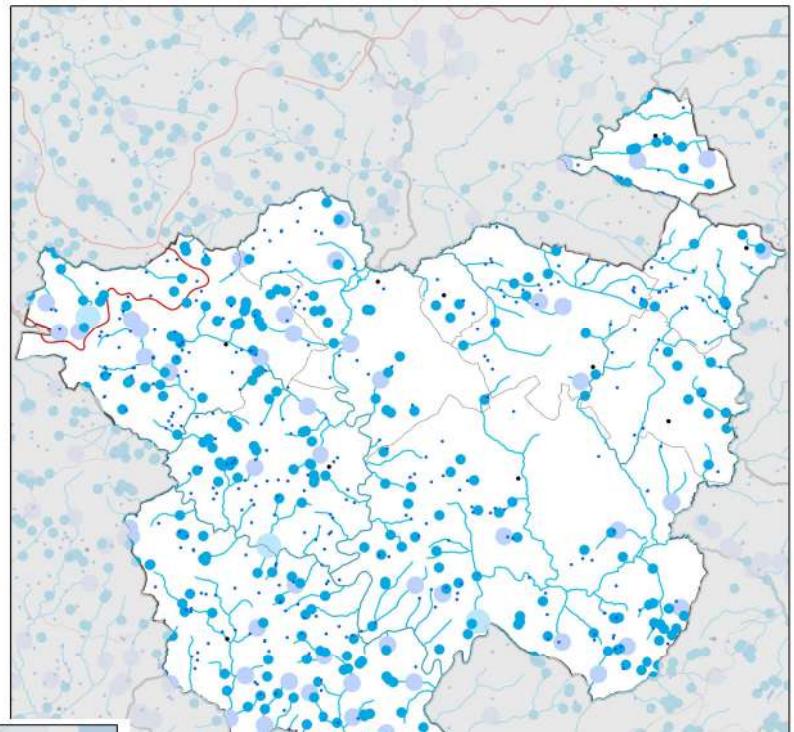
(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les étangs



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

677 étangs ont été inventoriés sur le Pays de Chantonnay soit 2,1 étangs au km² (2,6 = moyenne en Vendée). La commune de Bournezeau regroupe le plus d'étangs (170). Par contre, Sainte-Cécile affiche la plus haute densité d'étangs avec près de 11 étangs par km². Pour autant, les étangs suivent principalement la géologie du territoire ainsi que la densité de cours d'eau. De fait, peu d'étangs sont présents dans le calcaire. Ils se multiplient dans l'axe Saint-Martin-des-Noyers, Saint-Hilaire-le-Vouhis et Bournezeau, ainsi que dans les hauteurs du bocage, à Rochetrejoux.

Pour rappel différentes structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux,...) ont effectué des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels, elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires, soit :

- **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact pH et nutriments
- **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur
- **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges
- **Impact sur la continuité écologique**
- **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements

L'ESSENTIEL

- Près de 680 étangs sur le territoire
- Des étangs aux multiples impacts négatifs pour la ressource en eau
- Trois retenues d'alimentation en eau potable et d'irrigation : Rochereau, Angle-Guignard, Vouraie

Nombre et densité d'étangs par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre d'étangs	Nombre d'étangs < 1 ha	Nombre d'étangs de 1 à 10 ha	Nombre d'étangs > 10 ha	Densité (étangs / km ²)
Bournezeau	170	153	17	0	2,8
Chantonnay	129	119	9	1	1,6
Rochetrejoux	22	20	2	0	2,0
Saint-Germain-de-Prinçay	41	38	3	0	1,3
Saint-Hilaire-le-Vouhis	84	80	3	1	3,5
Saint-Martin-des-Noyers	129	118	10	1	4,5
Saint-Prouant	27	26	1	0	0,6
Saint-Vincent-Sterlanges	7	7	0	0	0,5
Sainte-Cécile	48	43	5	0	10,8
Sigournais	20	20	0	0	1,1
CC Pays de Chantonnay	677	624	50	3	2,1

Réglementation sur les plans d'eau

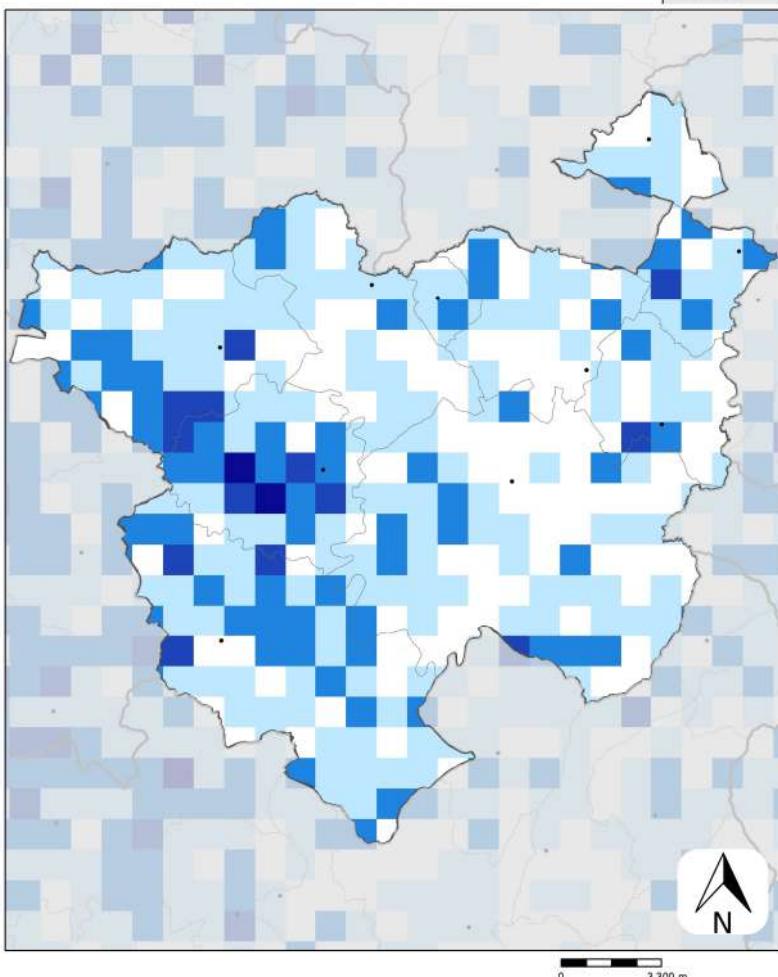
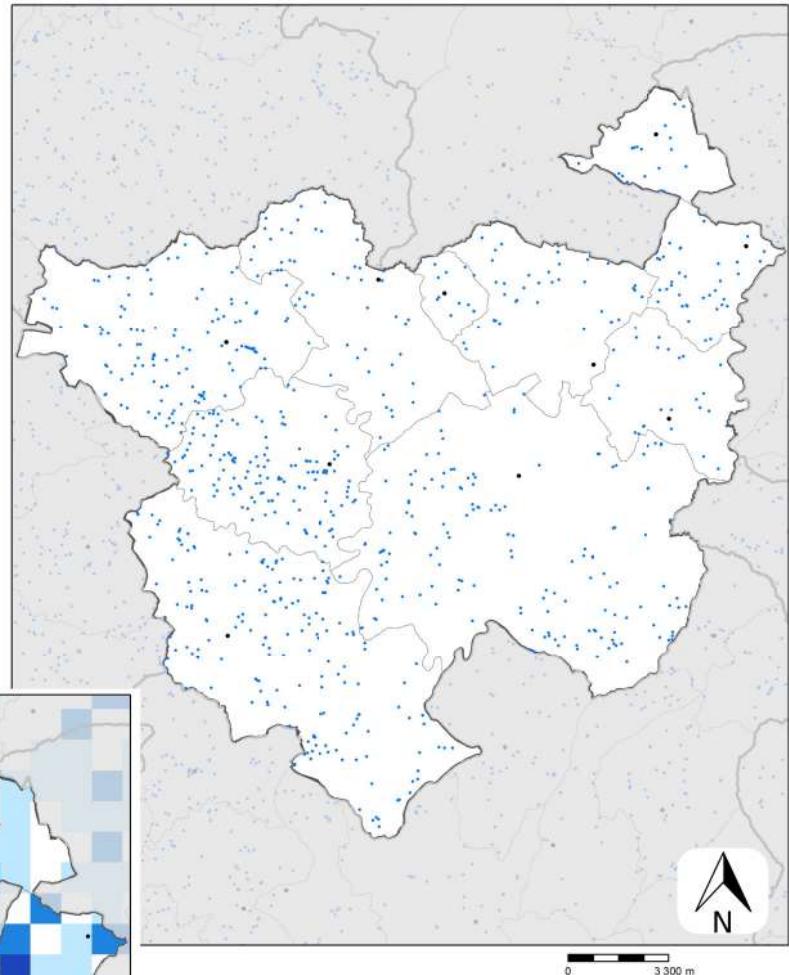
Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDTM de Vendée.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les mares (< 500 m²)

Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités



Légende

- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - Limites des Intercommunalités
- Densité de mares**
Nombre mares au km²
- aucune mare
 - de 1 à 2 mares
 - de 3 à 5 mares
 - de 6 à 8 mares
 - > à 8 mares

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

La présence des mares est liée à différents usages historiques, ainsi qu'à la géologie d'un territoire, ce qui peut expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres.

Le Pays de Chantonnay possède un peu plus de 500 mares et une densité moyenne de 1,6 mares au km², ce qui situe le territoire en-dessous de la moyenne départementale (2,4 mares/km²). Saint-Hilaire-le-Vouhis bénéficie d'une bonne densité de mares (3,5). Toutes les autres communes présentent une densité inférieure à la moyenne départementale, seules Bournezeau et Saint-Prouant passent les deux mares au km². Toutefois, ponctuellement la densité de mares peut atteindre les six mares au km² dans le sud de Saint-Martin-des-Noyers.

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km². Ainsi l'intercommunalité présente une connectivité de mares correcte sur l'ouest de son territoire, ce qui est favorable à la biodiversité aquatique.

L'ESSENTIEL

- Moins de deux mares au km²
- Une faible connectivité entre les mares du territoire
- Une meilleure connectivité de mares dans l'ouest

Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km ²)
Bournezeau	125	2,1
Chantonnay	100	1,2
Rochetrejoux	11	1,0
Saint-Germain-de-Prinçay	25	1,0
Saint-Hilaire-le-Vouhis	101	3,5
Saint-Martin-des-Noyers	72	1,7
Saint-Prouant	28	2,2
Saint-Vincent-Sterlanges	8	1,8
Sainte-Cécile	29	0,9
Sigournais	15	0,8
CC Pays de Chantonnay	514	1,6

Réglementation sur les mares

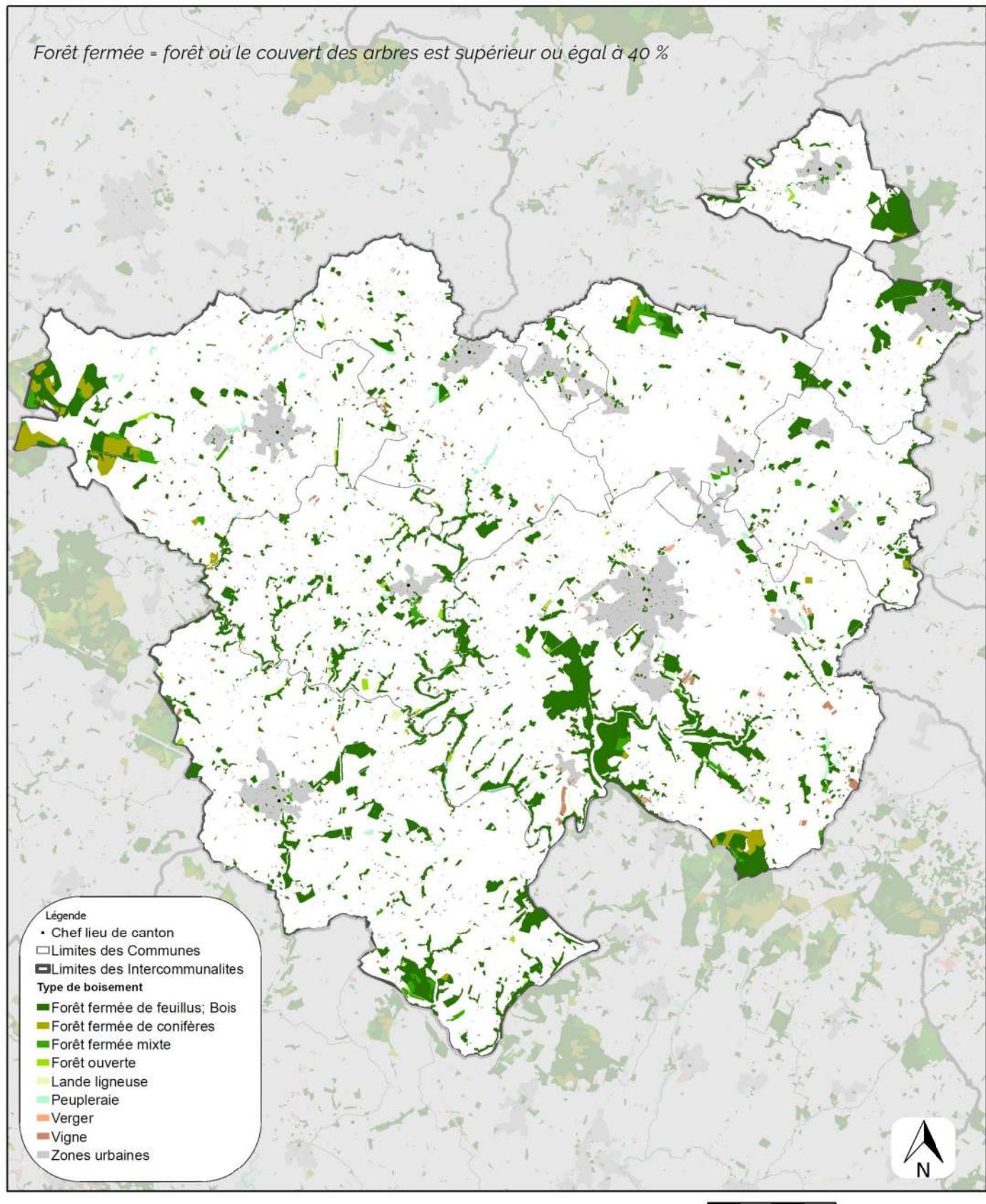
(Art L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

La communauté de communes du Pays de Chantonnay compte 3 500 hectares de boisements qui recouvrent 11 % de son territoire (Vendée = 8,8%). Ce sont les forêts fermées de feuillus qui sont les plus représentées avec 2 700 ha et 8,4 % du territoire occupé. Elles représentent également 7,6 % des forêts de feuillus du département.

L'intercommunalité dispose de quelques forêts notamment à l'ouest de Saint-Martin-des-Noyers (Forêts du creux jaune, du bocage vendéen), la forêt de la Pélissonnière à Rochetrejoux et Saint-Prouant. Elle comprend également plusieurs bois d'importance, entre autres, le Bois du Pally et le Bois du Charron autour de la retenue de l'Angle Guignard, ou le bois des Bouchauds à Saint-Germain-de-Prinçay. Par ailleurs de petits boisements sont disséminés le long des cours d'eau.

Les boisements peuvent constituer des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

L'ESSENTIEL

- 3 500 ha de boisement | 11 % du territoire
- Forêts fermées de feuillus en majorité

Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

1 2 3

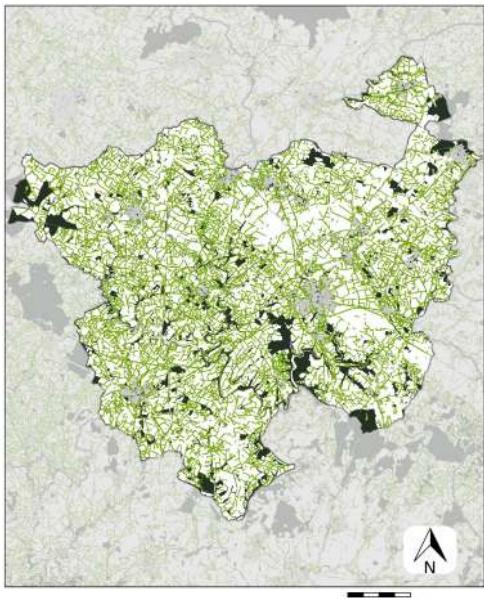
Type de boisement	Surface dans EPCI (ha)	Proportion territoire EPCI	Surface en Vendée (ha)	Proportion des boisements par rapport à ceux du même type sur le reste de la Vendée
Bois	250	0,8 %	5 081	4,9 %
Forêt fermée de conifères	201	0,6 %	7 948	2,5 %
Forêt fermée de feuillus	2 681	8,4 %	35 082	7,6 %
Forêt fermée mixte	172	0,5 %	3 666	4,7 %
Forêt ouverte	34	0,1 %	1 941	1,7 %
Lande ligneuse	68	0,2 %	2 090	3,3 %
Peupleraie	76	0,2 %	2 341	3,2 %
Verger	12	0,0 %	935	1,3 %
Total	3 494	11,0 %	59 085	

Forêt fermée = forêt où le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40 %

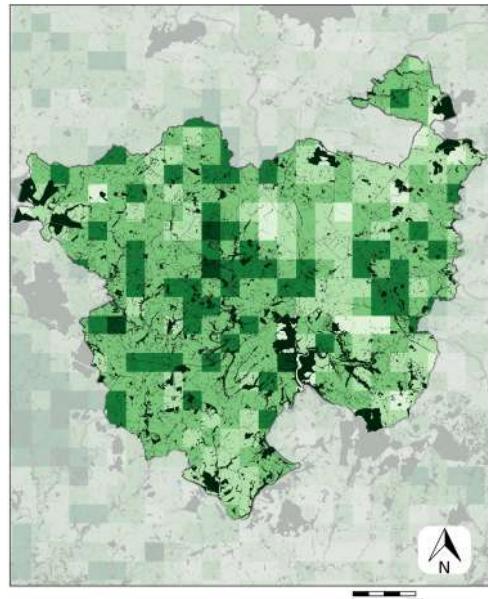
milieux naturels DU TERRITOIRE

Les haies

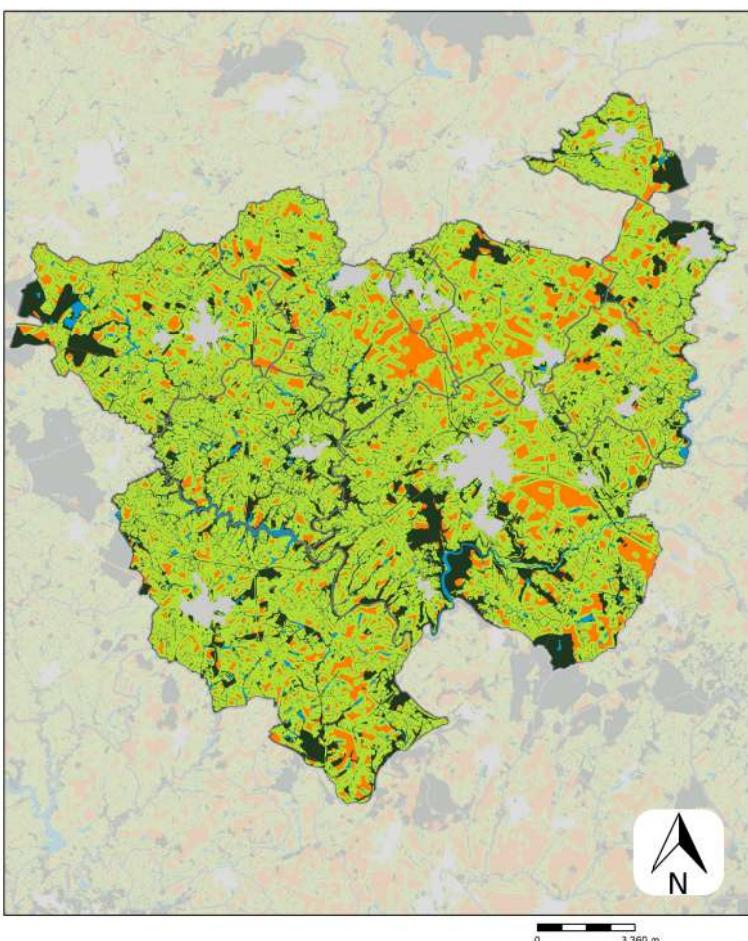
Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

- pas de ml par hectare
- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

L'intercommunalité Pays de Chantonnay présente un bocage de faible densité. Avec 2 230 km de haies, la densité moyenne de 70 ml/ha reste nettement au-dessous de celle du département de la Vendée (85 ml/ha).

Saint-Hilaire-le-Vouhis et Saint-Vincent-Sterlanges atteignent la moyenne départementale avec respectivement 86 et 85 ml/ha. Tandis que Saint-Prouant et Saint-Germain-de-Prinçay passent sous la barre des 60ml/ha..

De ce fait, la connectivité du bocage est faible sur l'ensemble du territoire. Plus particulièrement sur le secteur calcaire où les zones ouvertes sont dominantes.

L'ESSENTIEL

- **2 300 km de haies sur le territoire**
- **70 ml/ha en moyenne**
- **Une faible connectivité de haies accentuée dans le secteur calcaire**

Linéaire de haies par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

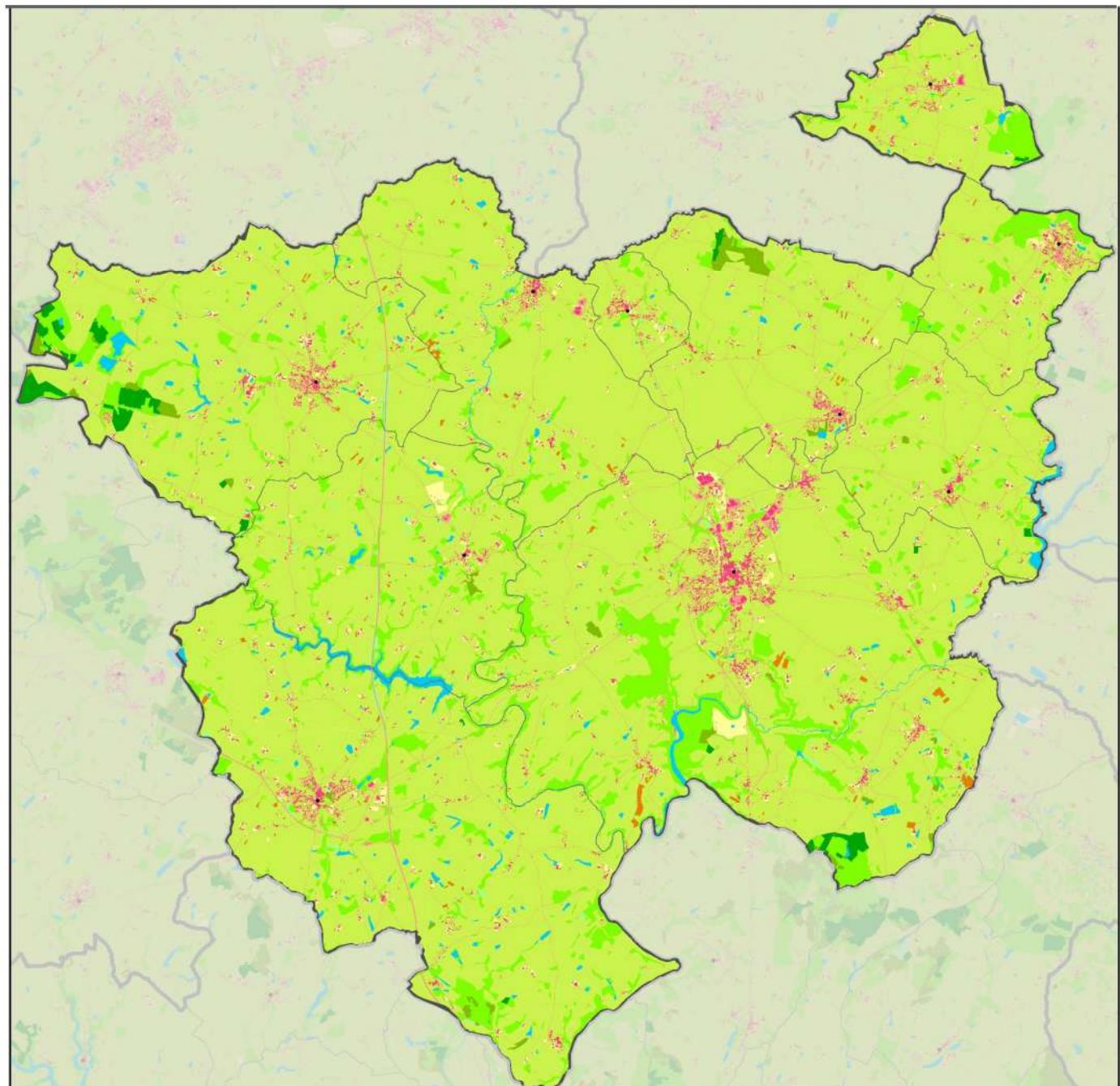
Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI %	Densité de haies par ha
Bournezeau	436 637	20	72
Chantonnay	568 268	25	69
Rochetrejoux	72 162	3	66
Saint-Germain-de-Prinçay	135 695	6	56
Saint-Hilaire-le-Vouhis	247 410	11	86
Saint-Martin-des-Noyers	288 065	13	69
Saint-Prouant	69 488	3	54
Saint-Vincent-Sterlanges	37 937	2	85
Sainte-Cécile	230 163	10	70
Sigournais	143 125	6	78
CC Pays de Chantonnay	2 228 950	100	70

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

aménagement DU TERRITOIRE

Occupation du sol



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes

OSGE-Couverture du sol

Intitulé

- Zones baties
- Zones non baties
- Zones à matériaux minéraux
- Zones à autres matériaux composites

- Sols nus
- Surfaces d'eau
- Peuplements de feuillus
- Peuplements de conifères
- Peuplements mixtes
- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- Autres formations ligneuses
- Formations herbacées
- Autres formations non ligneuses



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

La base de données géographiques Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre "Copernicus" piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellites.

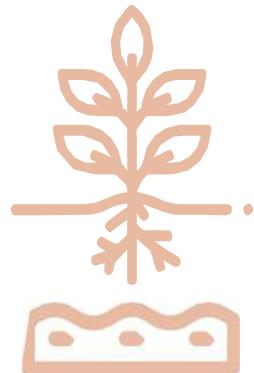
L'intercommunalité Pays de Chantonnay présente deux nomenclatures d'occupation du sol principales :

- Les formations herbacées (principalement des prairies et cultures) avec 83 % du territoire
- Les peuplements de feuillus avec près de 9 % du territoire

La surface urbaine (zones bâties et non bâties) représente 3,5 % du territoire. Ceci est au-dessous de la moyenne régionale qui se situe à 4,1 %.

L'ESSENTIEL

- **Une urbanisation modérée, qui se situe au-dessous de la moyenne régionale**



Surface des différents types d'occupation du sol

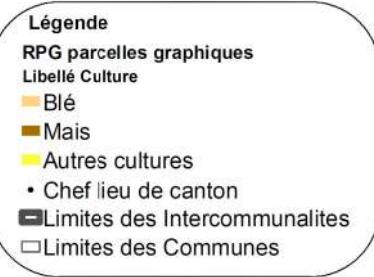
Classement par ordre d'importance

1 2 3

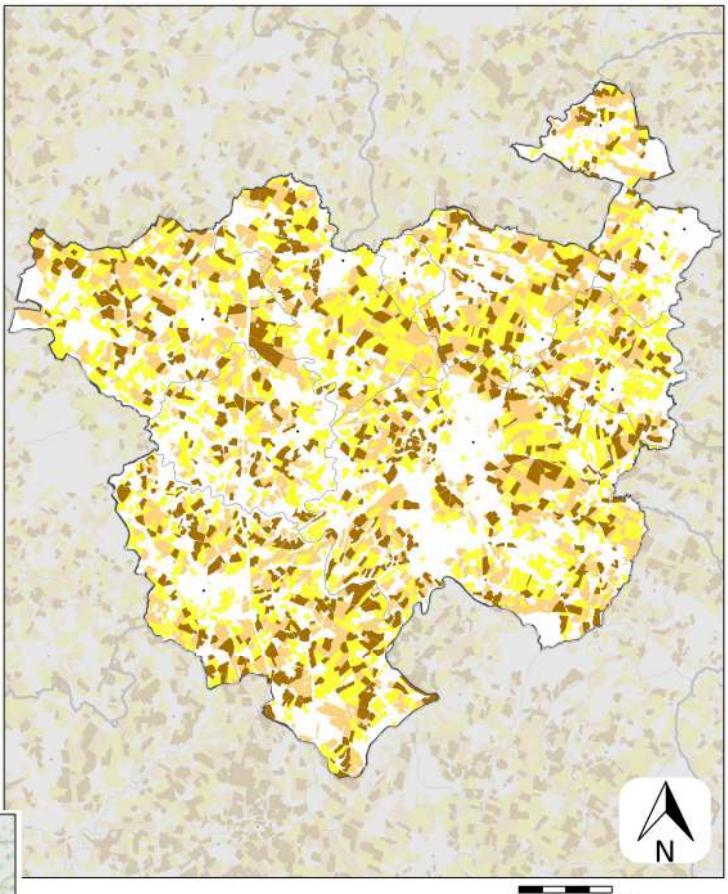
Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Ratio surface totale
Autres formations ligneuses	93	0,3 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	130	0,4 %
Formations herbacées	26 488	82,8 %
Peuplements de conifères	198	0,6 %
Peuplements de feuillus	2 798	8,7 %
Peuplements mixtes	169	0,5 %
Surfaces d'eau	480	1,5 %
Zones bâties	545	1,7 %
Zones non bâties	571	1,8 %
Zones à matériaux minéraux	525	1,6 %

aménagement DU TERRITOIRE

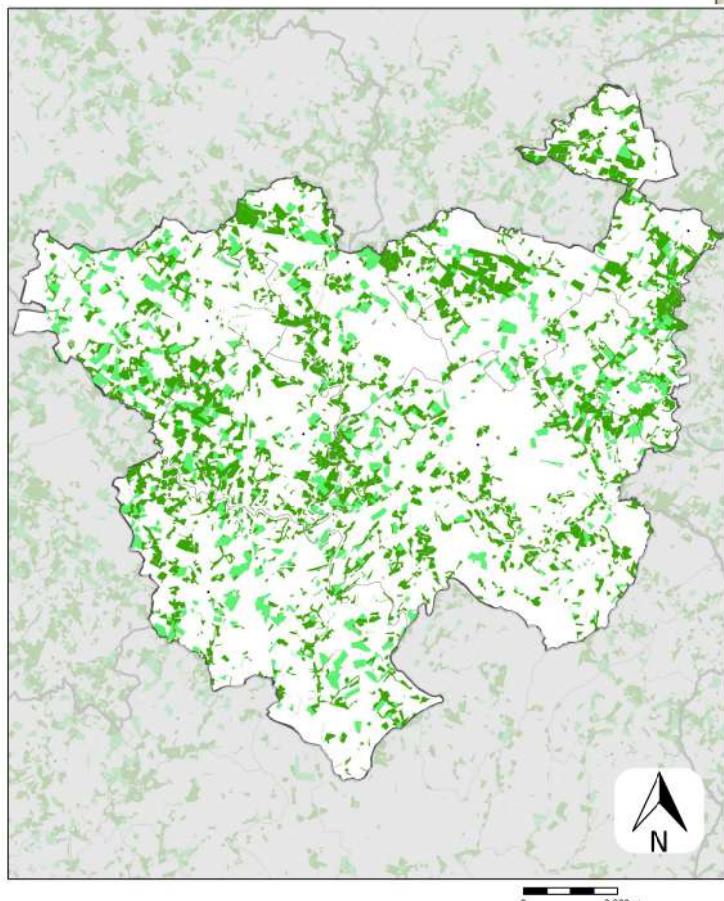
Agriculture – Registre parcellaire graphique



Cultures



Prairies



Légende

RPG parcelles graphiques

- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

En 2020, la communauté de communes du Pays de Chantonnay comptait 22 700 ha de Surface Agricole Utile (SAU), ce qui représente 72% de la surface de son territoire.

Ce territoire de polyculture élevage, présente une majorité de terres cultivées avec comme principal usage le maïs grain et ensilage (23 % de la SAU), ainsi que le blé tendre (17% de la SAU). Ces cultures sont réparties de façon homogène sur l'intercommunalité. Les prairies permanentes représentent 23% de la SAU et les temporaires 10%. Celles-ci sont inégalement réparties sur le territoire. Elles ne sont pas particulièrement présentes autour des trois retenues d'alimentation en eau potable. Par contre, elles longent certains cours d'eau comme le Grand Lay à Saint Prouant ou le Petit Lay. Quelques concentrations sont également à noter auprès de ruisseaux comme la Filée et ses affluents à Saint-Germain-de-Prinçay ou le Haut doré à Sainte-Cécile. Enfin, les prairies sont présentent sur un arc de cercle centre-ouest à Saint-Hilaire-le-Vouhis.

L'ESSENTIEL

- Un territoire tourné vers l'agriculture avec 71 % de sa surface dédiée
- Territoire de polyculture – élevage.

Surface des différents types d'assoulement

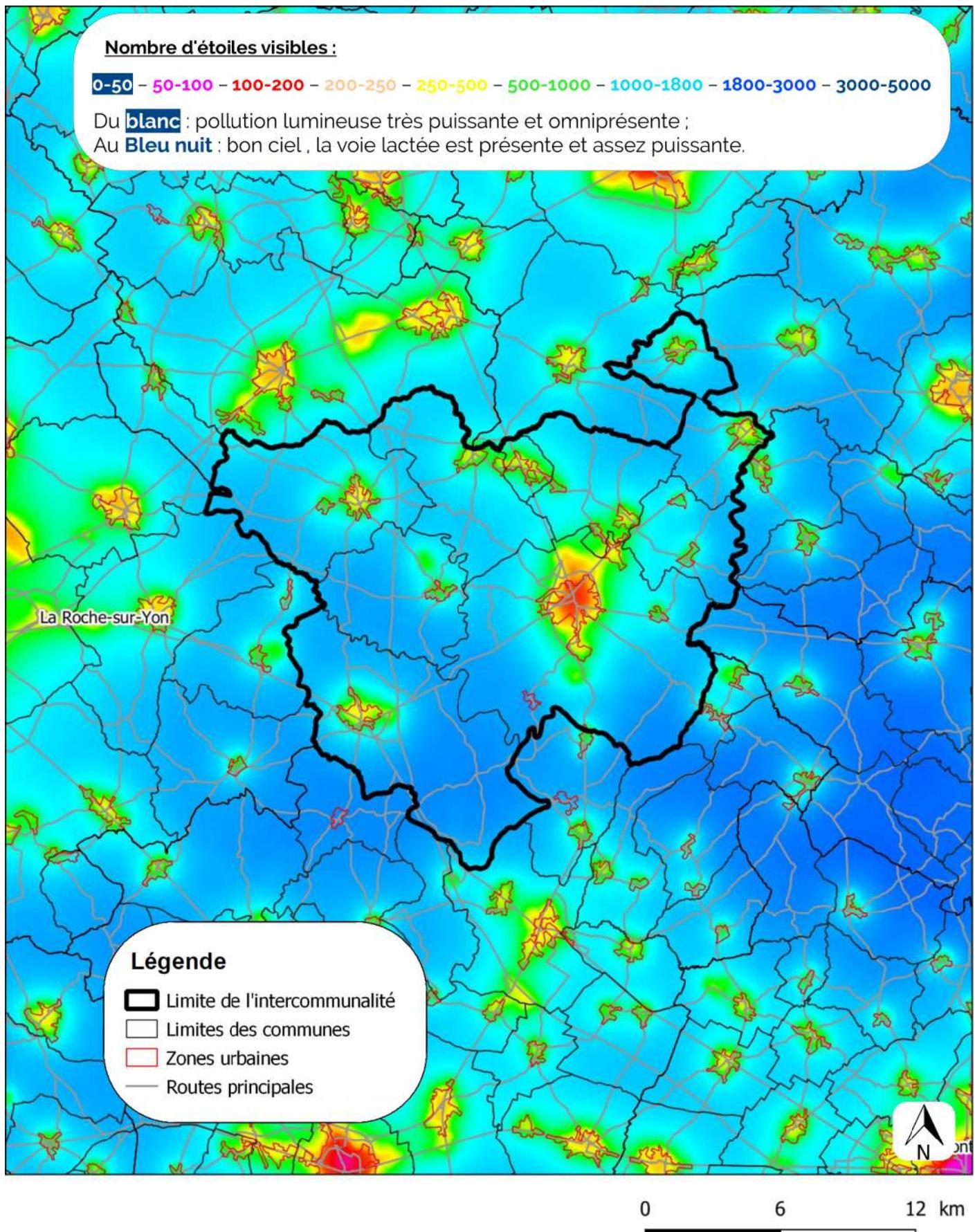
Classement par ordre d'importance 1 2 3

Assoulement	Surface (ha)	% de la Surface Agricole Utile	% de la surface du territoire
Blé tendre	3 801	17%	12%
Colza	763	3%	2%
Tournesol	1 293	6%	4%
Fourrage	1 078	5%	3%
Maïs grain et ensilage	5 149	23%	16%
Orge	820	4%	3%
Prairies permanentes	5 322	23%	17%
Prairies temporaires	2 342	10%	7%
Autres céréales	1 013	4%	3%
Autres	1 133	5%	4%
Total CC Pays de Chantonnay	22 714	100%	72%

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la politique agricole commune (PAC).

aménagement DU TERRITOIRE

Pollution lumineuse



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

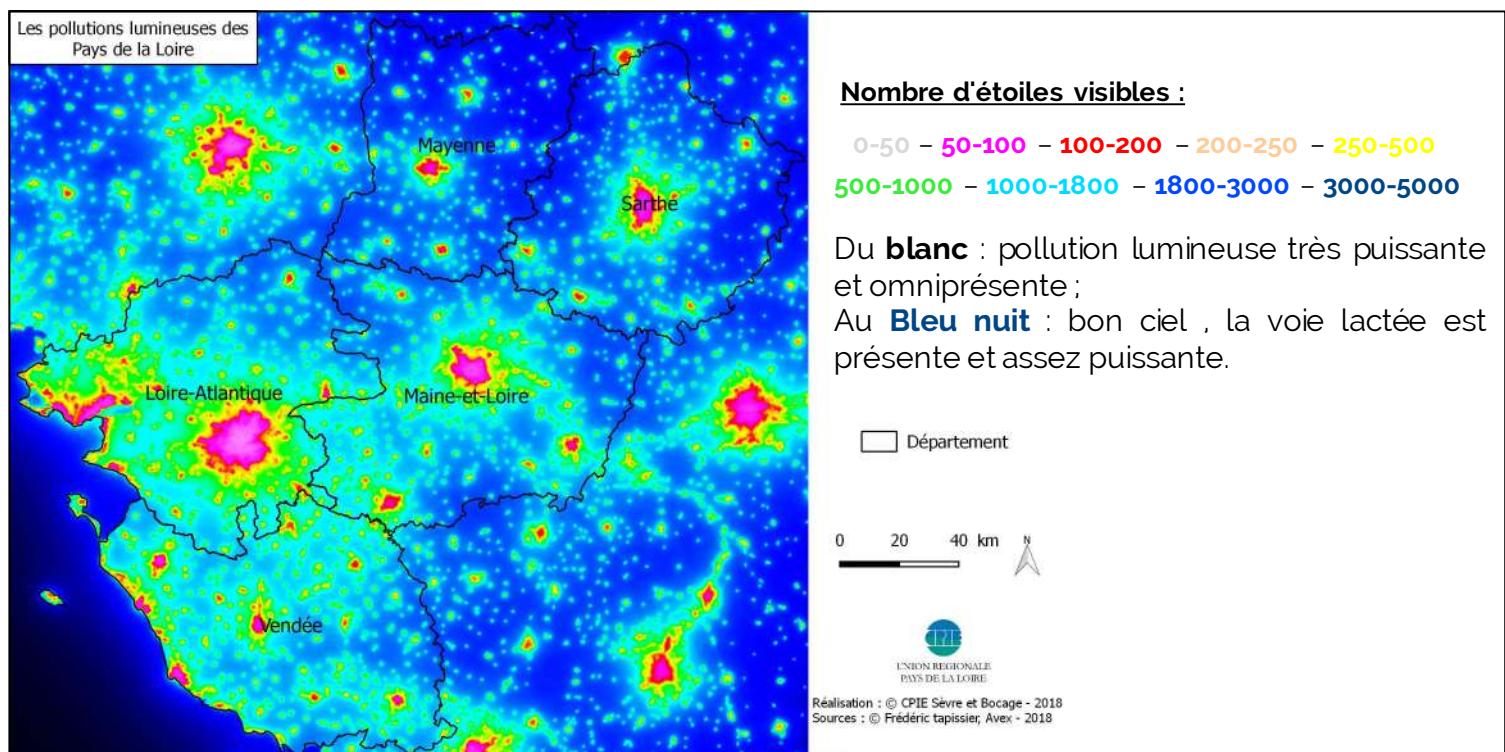
La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) à des degrés différents. Cette pollution a des conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : accroissement de la prédatation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration, et perturbation de notre rythme circadien, ...

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande, moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée, diffusée vers le bas, ...

La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

A l'échelle de l'intercommunalité, les bourgs constituent les plus grandes sources de pollution lumineuse. Par ailleurs, l'ensemble du territoire reste impacté, il est en effet difficile de voir plus de 1 800 étoiles dans le ciel, hormis au niveau des Grands Bois à Chantonnay. Toutefois des particularités sont à noter : l'influence lumineuse négative des deux carrières, ainsi que de la zone Polaris à Chantonnay, le Vendéopôle à Bournezeau et la ligne lumineuse les Roches Baritaud/Saint-Vincent-Sterlanges/Maison Neuve/Sainte-Cécile. Enfin, plus rare, le non impact lumineux de Saint-Vincent-Puymaufras dans le Sud de Bournezeau.



Réglementation sur les éclairages nocturnes

(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

biodiversité DU TERRITOIRE

Base de données
Biodiv' Pays de la Loire



Les données utilisées pour réaliser l'ensemble des cartographies de biodiversité floristique et faunistique sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire. Les tableaux de synthèse du nombre d'observations et du nombre d'espèces sont également issus de ce portail de données publiques. Ainsi, l'ensemble des données présentées ici ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Ainsi, l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

<https://biodiv-paysdelaloire.fr/>

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire et ses principaux partenaires naturalistes mettent à votre disposition cet outil de visualisation des données naturalistes.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Il vous permet d'appréhender l'incroyable richesse de la biodiversité de notre région.

Petite précaution d'usage toutefois : l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. Il peut s'agir d'un défaut de prospection par exemple. Les conseils d'un expert vous permettront d'interpréter ces informations.

Le développement de Biodiv'Pays de la Loire a été financé par le Conseil régional et la DREAL des Pays de la Loire.

En savoir plus

Partenaires

LPO AGIR pour la BIODIVERSITÉ

À noter, les inventaires financés par les collectivités mais pour lesquels il n'a pas été demandé spécifiquement de téléverser les données dans le portail Biodiv' Pays de la Loire ne sont, de ce fait, pas pris en compte dans ce document.

Les inventaires concernent un site précis, un quadrat, ou autre autre petite surface. Il n'est aucunement question ici d'inventaires à l'échelle de la commune.

Pression de prospection = nombre d'observations = nombre de données collectées
Niveau de connaissance = nombre d'espèces inventoriées



Les plantes à fleurs et fougères

Sont présentés à suivre, dans le tableau de synthèse puis les cartes, le nombre d'observations effectuées par commune, ainsi que le nombre d'espèces connues par commune.

La commune de Chantonnay est actuellement la plus prospectée du territoire et dispose d'un niveau de prospection correcte avec 3 486 observations pour la flore. Sigournais et Rochetrejoux avec plus de 1 000 observations chacune présentent un faible niveau de prospection comme quatre autres communes. Les localités du nord-centre ont un très faible niveau de prospection avec moins de 300 données pour Saint-Germain-de-Prinçay et moins de 200 observations pour Saint-Vincent-Sterlanges et Sainte-Cécile.

C'est également la commune de Chantonnay qui présente le plus d'espèces différentes (690), suivie de Rochetrejoux et Sigournais, avec chacune un peu plus de 400 espèces. Seules 337 espèces sont connues pour Bournezeau ce qui est faible vis à vis de la superficie communale. Enfin, les six dernières communes ont un très faible niveau de connaissance avec moins de 300 espèces connues pour quatre d'entre elles, moins de 200 pour Saint-Vincent-Sterlanges et moins de 100 espèces pour Sainte-Cécile.

L'ESSENTIEL

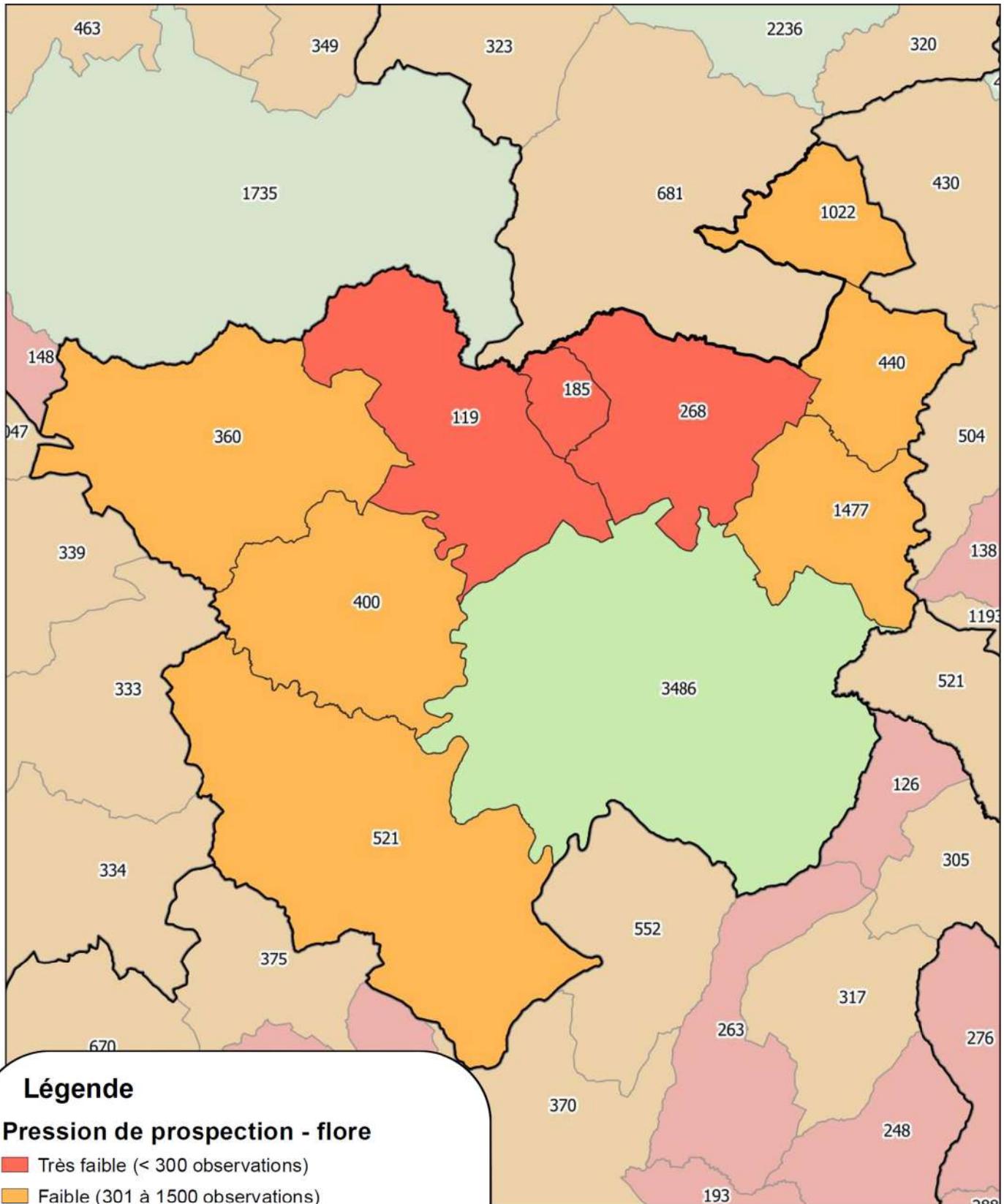
- Chantonnay est la commune avec le nombre d'espèces de flore le plus élevé
- Six communes possèdent moins de 300 espèces dont une commune moins de 200 espèces et une commune avec moins de 100 espèces.

Synthèse des inventaires «Flore»

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces patrimoniales
Bournezeau	6 049	521	337	9
Chantonnay	8 291	3 486	690	24
Rochetrejoux	1 092	1 022	422	6
Sainte-Cécile	3 273	119	98	0
Saint-Germain-de-Prinçay	2 434	268	230	2
Saint-Hilaire-le-Vouhis	2 891	400	280	11
Saint-Martin-des-Noyers	4 174	360	228	8
Saint-Prouant	1 286	440	272	6
Saint-Vincent-Sterlanges	446	185	167	0
Sigournais	1 830	1 477	454	17
Total EPCI	31 766	8 278	/	52

biodiversité DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations



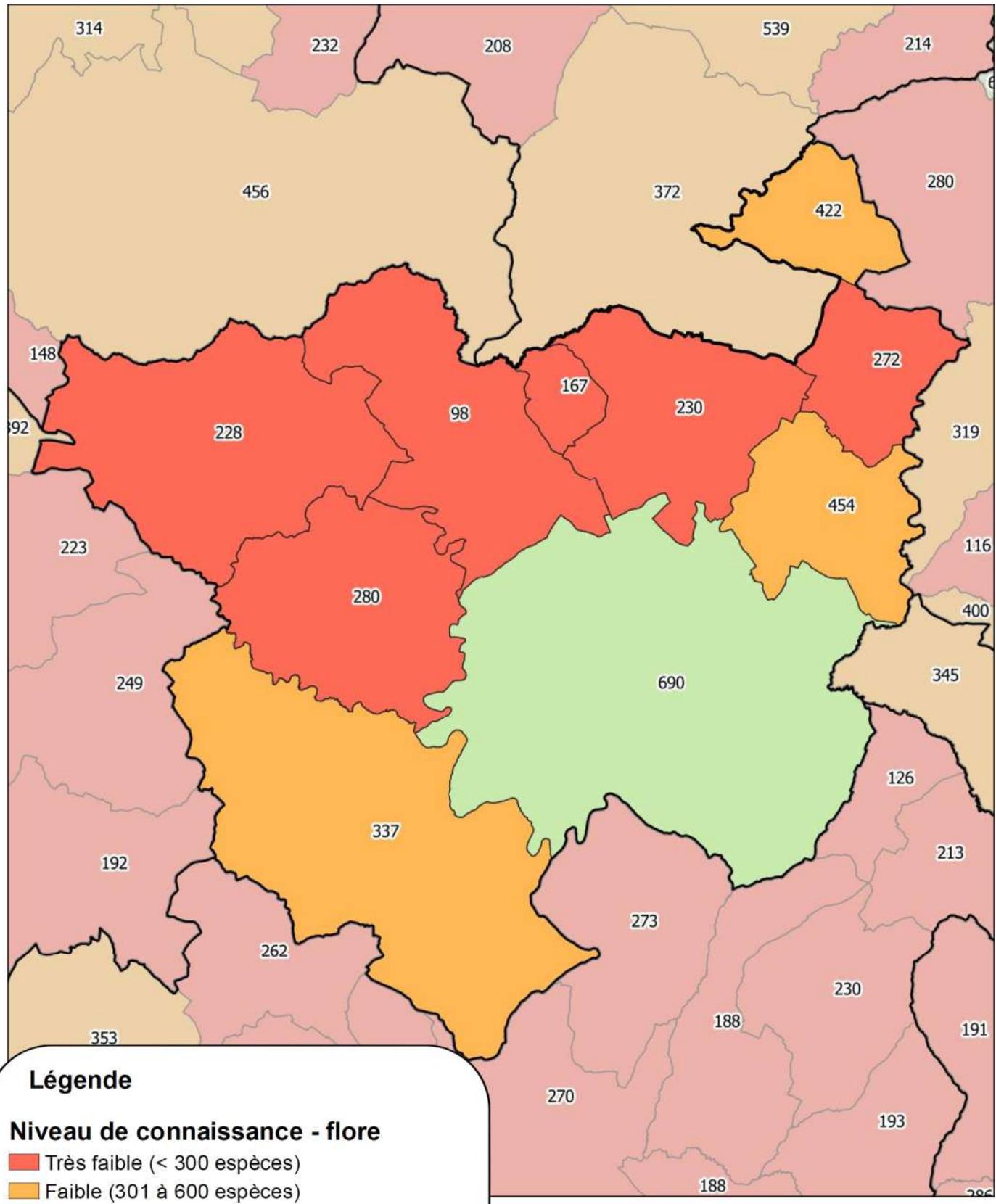
Légende

Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)

biodiversité DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - flore

- Très faible (< 300 espèces)
- Faible (301 à 600 espèces)
- Moyen (601 à 900 espèces)
- Bon (> 900 espèces)

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge(s) de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) soit sur une(des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

Espèces remarquables

Parmi les 52 espèces patrimoniales connues sur la communauté de communes, trois sont protégées à l'échelle nationale. Il s'agit de la Boulette d'eau (*Pilularia globulifera*) présente à Saint-Martin-des-Noyers ainsi que de la Gratiola officinale (*Gratiola officinalis*) et de la Pulicaire commune (*Pulicaria vulgaris*), observées toutes les deux sur la commune de Bournezeau. Comme de nombreuses autres espèces patrimoniales, ces trois plantes fréquentent les zones humides.



Gratiola officinalis
C. BOUCHERON



Pulicaria vulgaris
P. CHASSELOUP



Pilularia globulifera – O. DURAND

C'est sur la commune de Chantonnay que l'on retrouve le plus d'espèces patrimoniales recensées (24), suivie par Sigournais (17), connues pour leurs contextes géologiques variés permettant notamment d'héberger une importante diversité d'orchidées sauvages dont l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), l'Orchis moustique (*Gymnadenia conopsea*), la Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*) ou encore la Sérapias langue (*Serapias lingua*).

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



La flore invasive

Une plante «invasive avérée» est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

Dix espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la Communauté de communes du Pays de Chantonnay :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Datura officinal (*Datura stramonium*)
- Elodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*)
- Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
- Jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*)
- Lentille d'eau (*Lemna minuta*)
- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

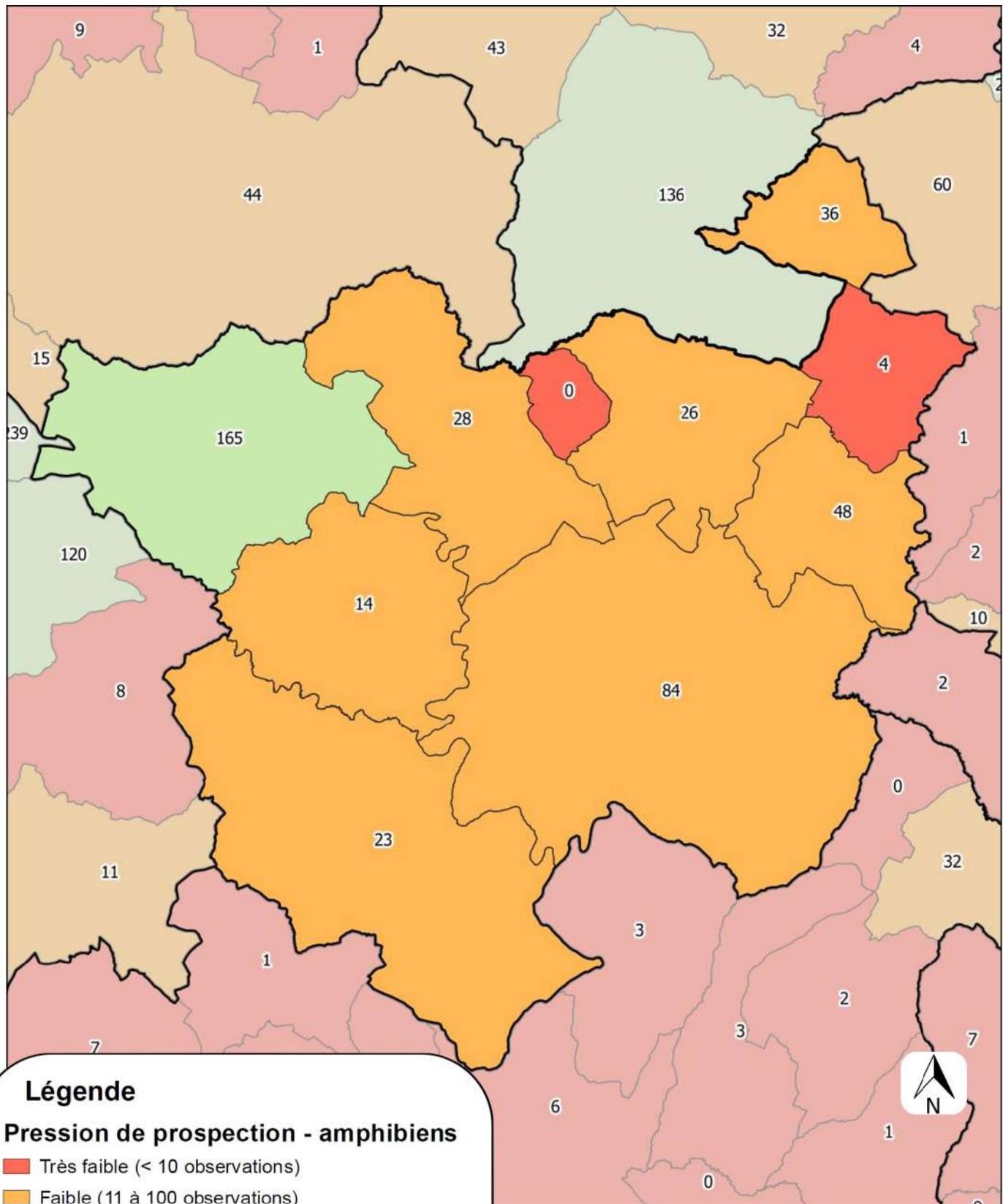


Reynoutria japonica – C. BOUCHERON

Le Robinier faux-acacia est l'espèce invasive la plus présente sur le territoire puisque connue sur neuf des dix communes. Comme de nombreuses espèces envahissantes, cette espèce possède une capacité de propagation importante, notamment grâce à sa reproduction végétative, en drageon. C'est à dire que de nouveaux sujets poussent le long des racines horizontales du sujet mère.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'observations





Le groupe des Amphibiens est assez peu prospecté sur la communauté de communes du Pays de Chantonnay. Seule la commune de Saint-Martin-des-Noyers dispose d'un nombre d'observations assez correct avec 165 observations. Sept autres communes ont recueilli un faible nombre de données compris entre 14 (Saint-Hilaire-le-Vouhis) et 84 (Chantonnay).

Les deux communes restantes ont un nombre d'observations très faible avec aucune donnée pour Saint-Vincent-Sterlanges et seulement 4 pour Saint-Prouant.

L'ESSENTIEL

- 90 % de la communauté de communes dispose d'un faible à très faible nombre de données d'amphibiens.
- Saint-Vincent-Sterlanges n'a aucune observation

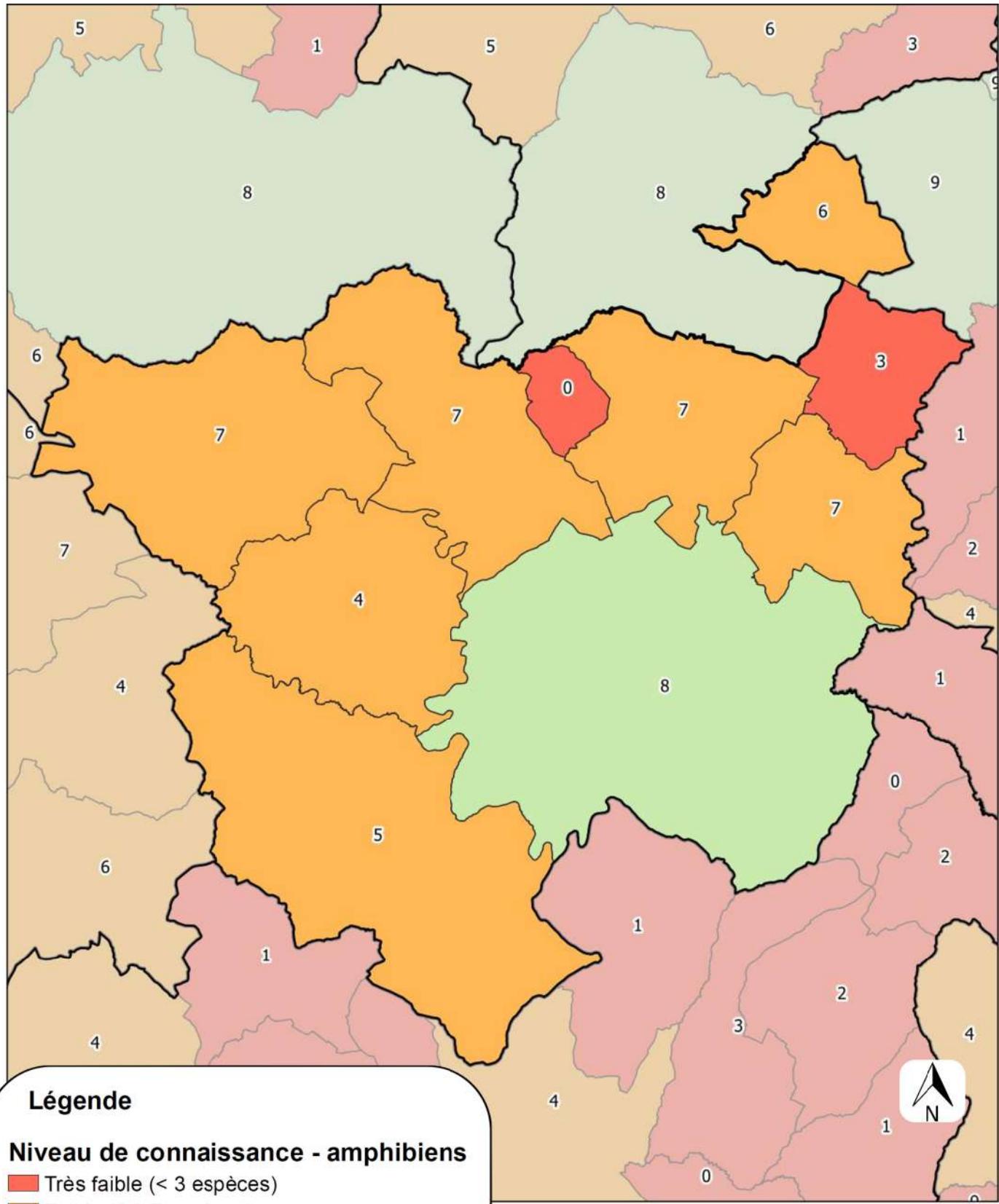
Synthèse des inventaires « Amphibiens »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Bournezeau	6 049	23	5
Chantonnay	8 291	84	8
Rochetrejoux	1 092	36	6
Sainte-Cécile	3 273	28	7
Saint-Germain-de-Prinçay	2 434	26	7
Saint-Hilaire-le-Vouhis	2 891	14	4
Saint-Martin-des-Noyers	4 174	165	7
Saint-Prouant	1 286	4	3
Saint-Vincent-Sterlanges	446	0	0
Sigournais	1 830	48	7
Total EPCI	31 766	428	8

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'espèces





Le nombre d'observations d'amphibiens étant faible à très faible sur l'intercommunalité, le nombre d'espèces l'est également. Cependant, il est possible que la communauté de communes soit dépourvue de certaines espèces de fait de l'absence d'habitat spécifique.

À la différence de la carte précédente, la commune qui a la plus grande diversité d'espèce est Chantonnay avec huit espèces d'amphibiens. Sept communes ont un niveau de connaissance faible dont Saint-Martin-des-Noyers et Saint-Germain-de-Princay avec sept espèces. Deux autres ont une connaissance très faible avec moins de trois espèces d'amphibiens inventoriées : Saint-Prouant et Saint-Germain-de-Prinçay.

Des espèces comme la Salamandre tacheté (*Salamandra salamandra*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) ainsi que le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) et la Rainette verte (*Hyla arborea*) sont présentes sur ce territoire.

L'ESSENTIEL

- **Un nombre d'espèces faible à très faible**
- **Deux espèces remarquables**

Les espèces remarquables

Les Amphibiens constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) sont en déclin, ce qui signifie que les amphibiens sont plus menacés que les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe.

De ce fait, l'ensemble des Amphibiens sont protégés au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

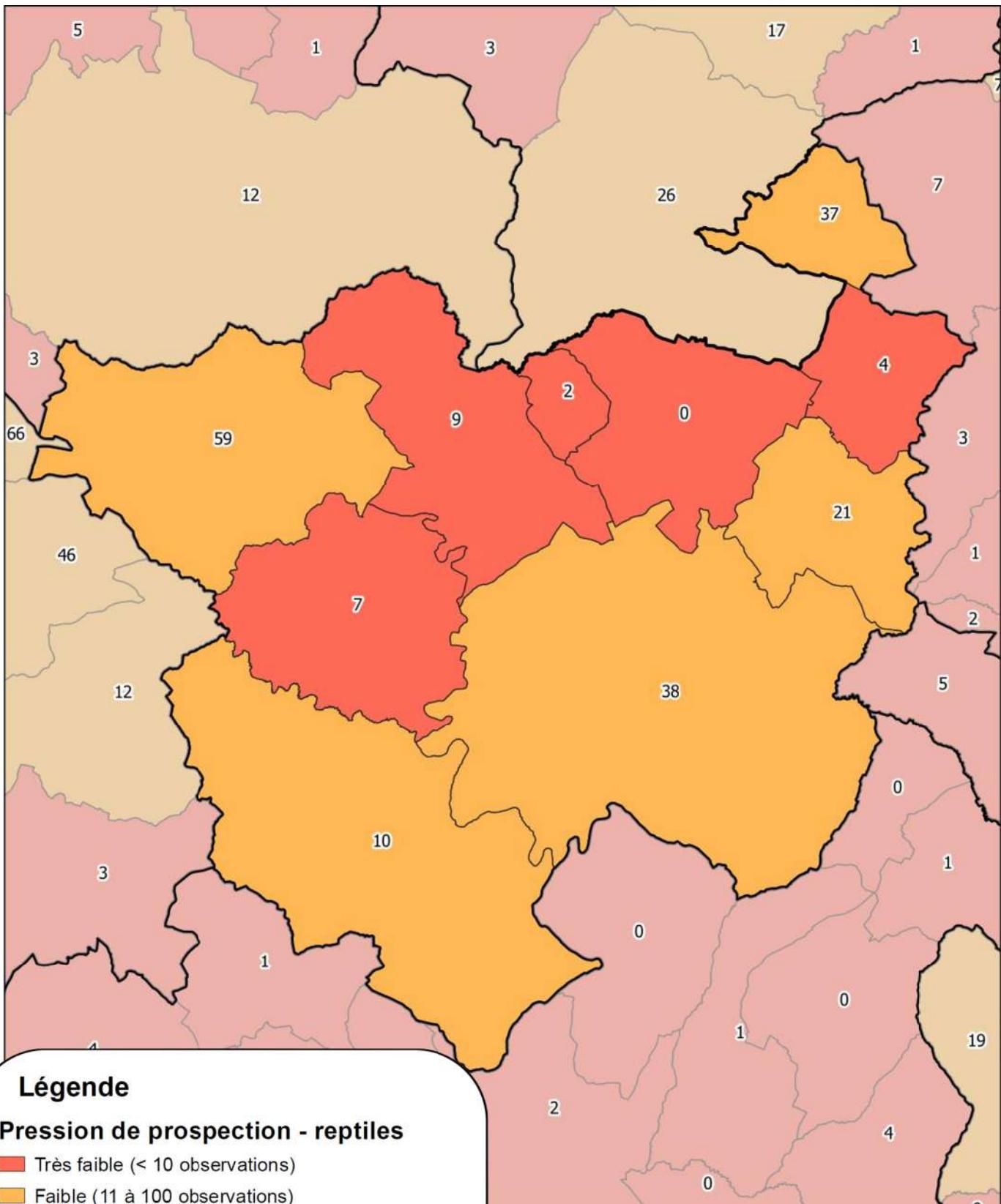
Parmi les huit espèces inventoriées sur la communauté de communes, le **Triton marbré** (*Triturus marmoratus*) et l'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*) apparaissent comme **Quasi-menacés (NT)** sur la liste rouge régionale. Ces espèces sont déterminantes ZNIEFF à l'échelle des Pays de la Loire.

Afin de favoriser les Amphibiens sur la communauté de communes du Pays de Chantonnay, il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faible densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles : nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - reptiles

- Très faible (< 10 observations)
 - Faible (11 à 100 observations)
 - Moyen (101 à 500 observations)
 - Bon (501 à 1000 observations)
 - Très bon (> 1000 observations)

0 3.7 7.4 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)



Le taxon des Reptiles ne dispose également que d'un faible voire très faible nombre de données. En effet, toutes les communes ont moins de 100 observations.

Les communes de Saint-Martin-des-Noyers, Chantonnay et Rochetrejoux sont celles qui ont le plus d'observations avec respectivement 59, 38 et 37 données. A l'inverse, cinq communes sont très faiblement prospectées et ont moins de 10 observations, comme Saint-Hilaire-le-Vouhis ou Saint-Prouant. Saint-Germain-de-Prinçay ne dispose d'aucune observation.

L'ESSENTIEL

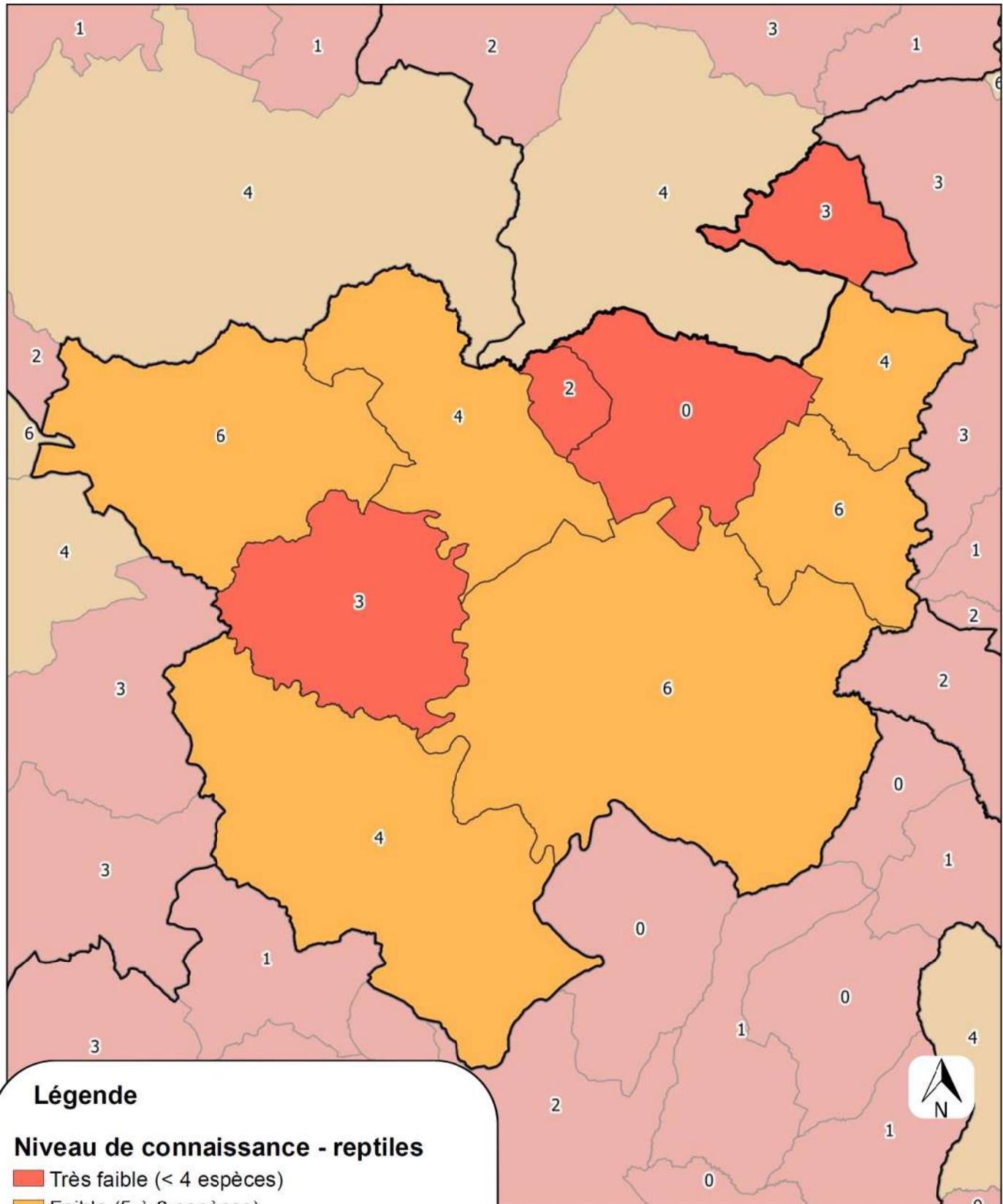
- Faible à très faible nombre d'observations sur l'ensemble de la communauté de communes
- Cinq communes avec moins de 10 données
- Saint-Germain de-Prinçay n'a aucune donnée

Synthèse des inventaires « Reptiles »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Bournezeau	6 049	10	4
Chantonnay	8 291	38	6
Rochetrejoux	1 092	37	3
Sainte-Cécile	3 273	9	4
Saint-Germain-de-Prinçay	2 434	0	0
Saint-Hilaire-le-Vouhis	2 891	7	3
Saint-Martin-des-Noyers	4 174	59	6
Saint-Prouant	1 286	4	4
Saint-Vincent-Sterlanges	446	2	2
Sigournais	1 830	21	6
Total EPCI	31 766	187	8

biodiversité DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'espèces





Compte tenu du faible nombre de données, le nombre d'espèces de reptiles est également faible pour l'ensemble du territoire. Au total, huit espèces de reptiles ont été inventoriées et le nombre d'espèces sur chacune des communes ne va pas au-delà de six. Les communes qui ont le plus d'espèces de reptiles sont Chantonnay, Saint-Martin-des-Noyers et Sigournais avec six espèces différentes. A l'inverse, quatre communes ont moins de quatre espèces de reptiles : Saint-Hilaire-le-Vouhis et Rochetrejoux (trois observations), Saint-Vincent-Sterlanges (deux observations) et aucune pour Saint-Germain-de-Princay.

Parmi les espèces les plus remarquables, notons la présence de la Vipère aspic (*Vipera aspis*) sur les communes de Saint-Martin-des-Noyers, Saint-Prouant et Sigournais. La Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) est présente à Chantonnay, Sainte-Cécile et Sigournais. La Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) a été répertoriée sur cinq communes. La Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) et la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) ont été retrouvées à Bournezeau, Chantonnay, Rochetrejoux, Sainte-Cécile, Saint-Martin-des-Noyers, Saint-Prouant, Saint-Vincent-Sterlanges et Sigournais.

A noter que la communauté de commune abrite aussi le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*).

L'ESSENTIEL

- **Nombre d'espèces faible à très faible sur l'ensemble de l'intercommunalité**
- **Présence de la Vipère aspic, espèce classée En danger (EN) en Pays de la Loire**

Les espèces remarquables

Avec les Amphibiens, les reptiles constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. 42 % des reptiles sont en déclin, dont 21 % sont menacés. Le déclin de ces espèces est essentiellement causé par la destruction de leurs habitats par l'Homme.

De ce fait, l'ensemble des reptiles est protégé au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

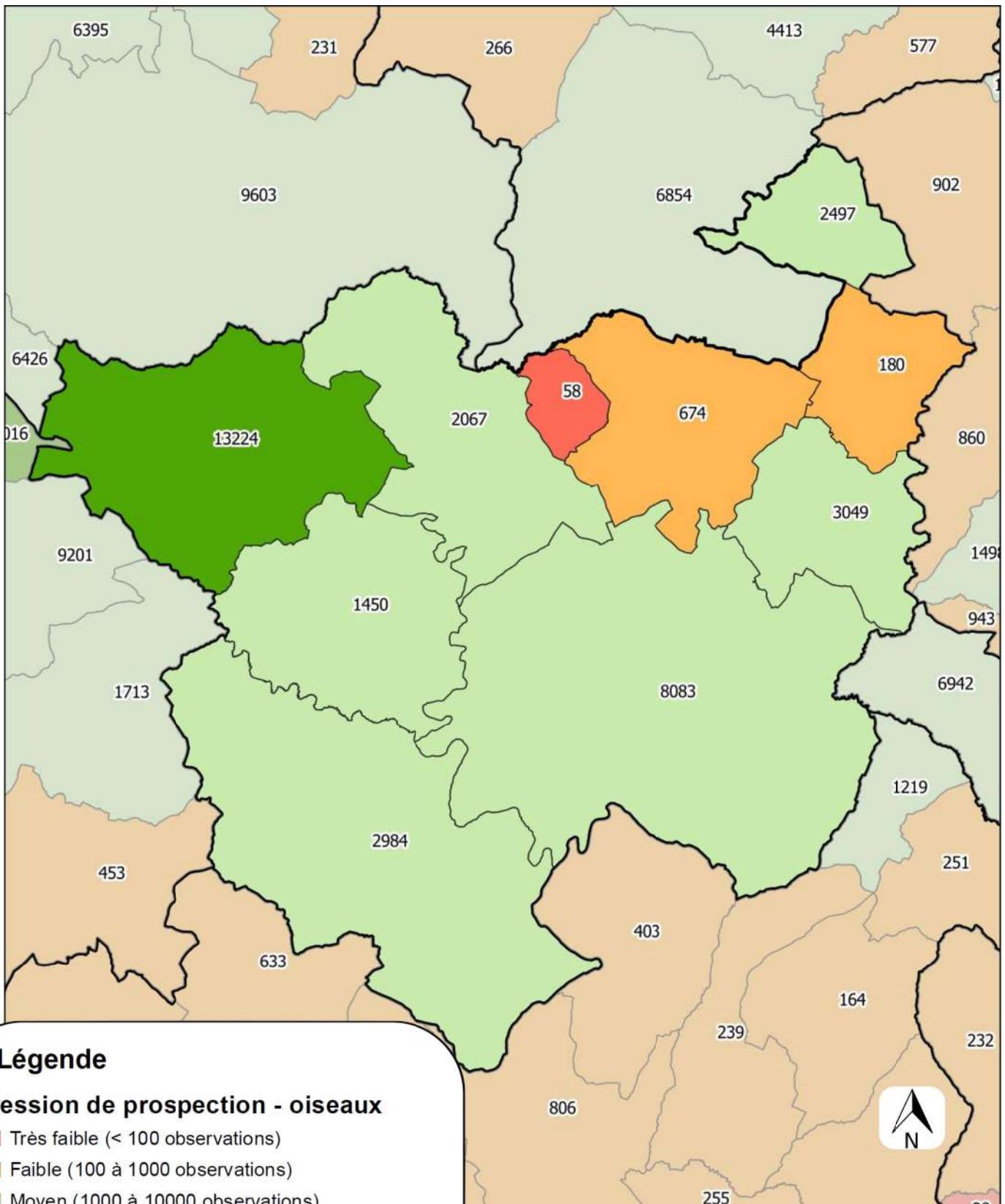
Parmi les sept espèces inventoriées sur la communauté de communes, une apparaît sur **liste rouge régionale**, en tant qu'**espèce En danger (EN)** : la Vipère aspic (*Vipera aspis*), une autre en tant qu'**espèce Vulnérable (VU)** : la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), une espèce apparaît en tant qu'**espèce Quasi menacée (NT)** : la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) et deux autres espèces sont déterminantes ZNIEFF : la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) et la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*).

Afin de favoriser la présence des reptiles sur la communauté de communes, il convient de conserver les réseaux de haies, maintenir ça et là quelques zones de friches et éviter en certains lieux l'intervention systématique d'entretien.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux : nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - oiseaux

- Très faible (< 100 observations)
 - Faible (100 à 1000 observations)
 - Moyen (1000 à 10000 observations)
 - Bon (10000 à 50000 observations)
 - Très bon (> 50000 observations)



0 3.7 7.4 km



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

Le taxon des oiseaux est celui où le nombre d'observations est le plus élevé avec 70 % des communes qui ont un nombre de données de moyen à bon. En revanche trois communes ont une pression d'observation faible à très faible : Saint-Vincent-Sterlanges avec seulement 58 observations, Saint-Prouant (180 données) et Saint-Germain-de-Prinçay (574 données).

La commune avec le plus de données est Saint-Martin-des-Noyers, avec 13 224 données. Vient ensuite Chantonnay avec un peu plus de 8 000 données.

L'ESSENTIEL

- Taxon le mieux prospecté avec sept communes sur dix qui disposent d'un nombre d'observations correct

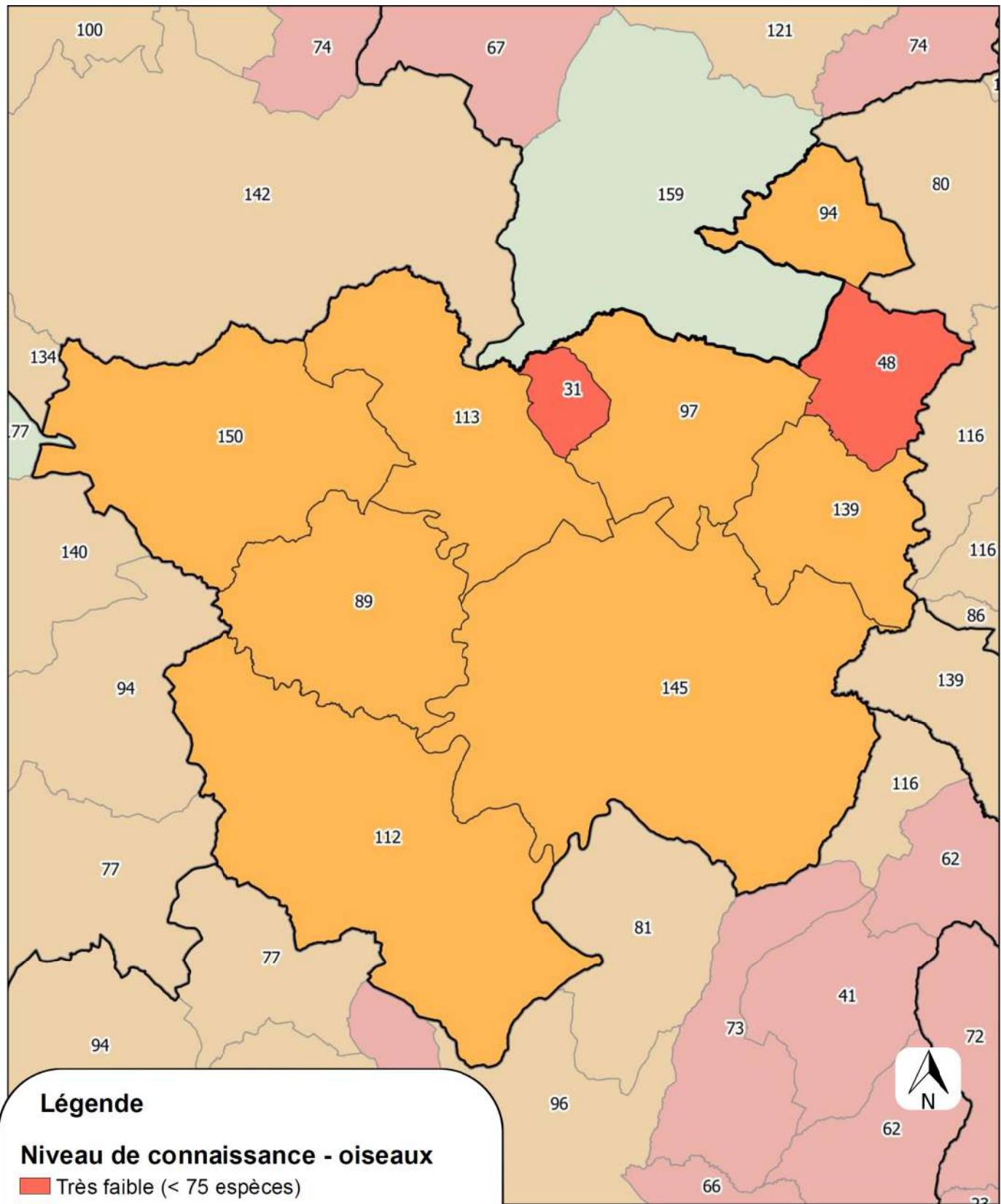
Synthèse des inventaires « Oiseaux »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Bournezeau	6 049	2 984	112
Chantonnay	8 291	8 083	145
Rochetrejoux	1 092	2 497	94
Sainte-Cécile	3 273	2 067	113
Saint-Germain-de-Prinçay	2 434	674	97
Saint-Hilaire-le-Vouhis	2 891	1 450	89
Saint-Martin-des-Noyers	4 174	13 224	150
Saint-Prouant	1 286	180	48
Saint-Vincent-Sterlanges	446	58	31
Sigournais	1 830	3 049	139
Total EPCI	31 766	34 266	181

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'espèces





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

Malgré un nombre de données correct sur la communauté de commune, le nombre d'espèces d'oiseaux est faible à très faible. En effet, il a été inventorié un peu plus de 180 espèces sur l'ensemble des communes, ce qui est faible au regard des potentialités du territoire. Notons également que 50 % des communes possèdent moins de 100 espèces.

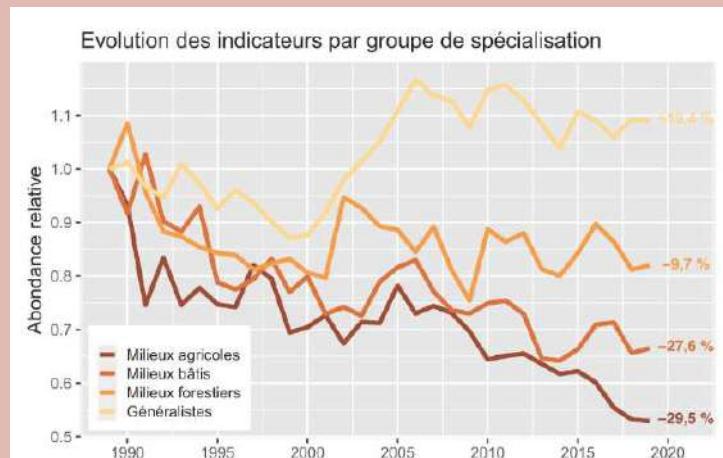
Par ailleurs, les espèces avicoles de l'intercommunalité se répartissent en cinq grands groupes :

- Les espèces des milieux humides et aquatiques : limicoles et anatidés.
- Les espèces des bocages : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*).
- Les espèces des zones agricoles : alouettes, tariers, ...
- Les espèces des zones urbaines : hirondelles, martinets, moineaux...
- Les espèces des zones boisées : mésanges, ...

Les espèces remarquables

Depuis le début des années 2000, les effectifs d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux ne cessent de chuter. Par exemple, les oiseaux des milieux agricoles ont perdu 30% de leur effectif, pour les Chardonnerets élégants et les verdiers d'Europe, ce sont près de 65% des individus qui ont disparu.

Plusieurs suivis ont permis de mettre en avant ces chiffres dont le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) et le suivi des oiseaux des jardins.



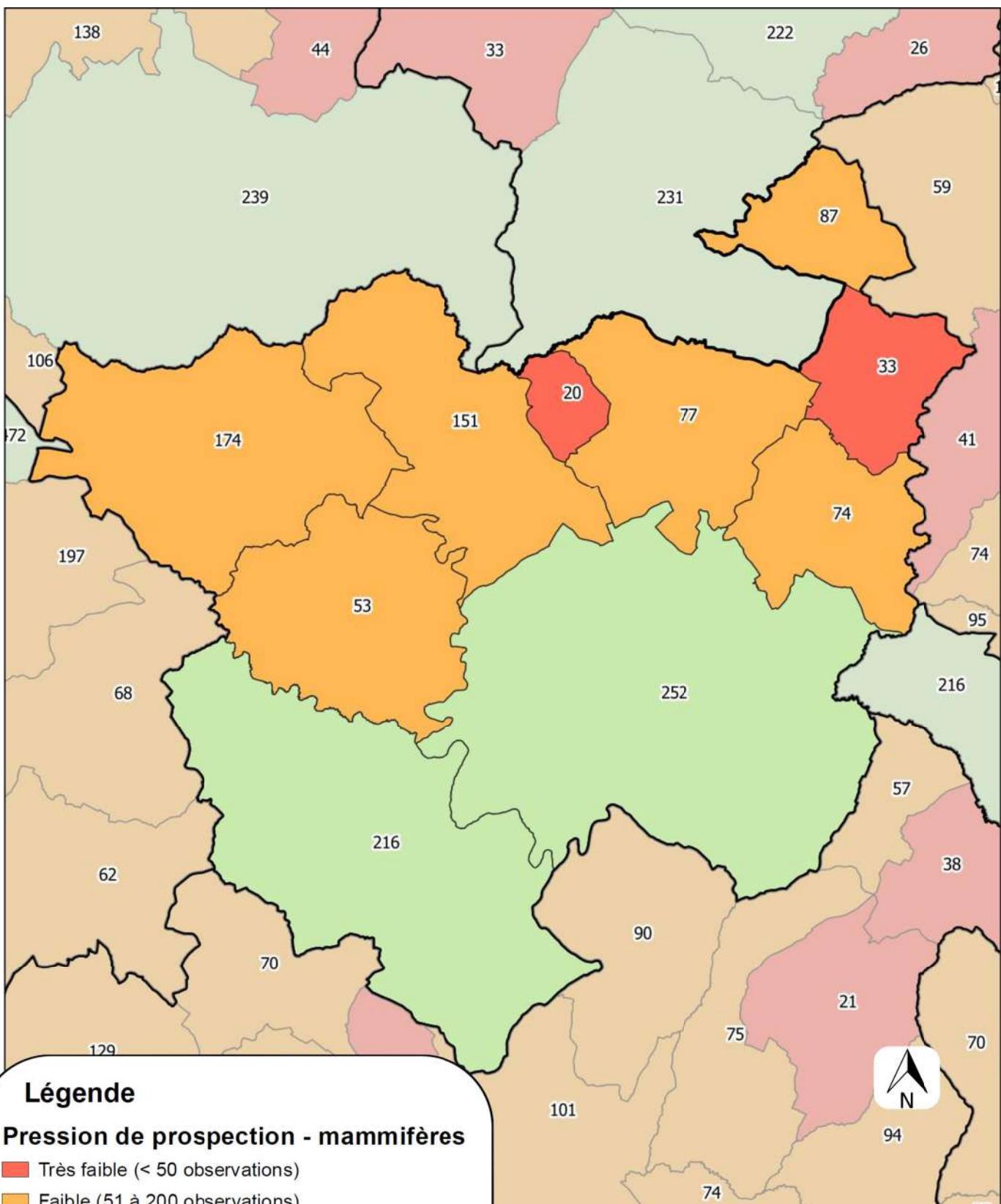
La liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire a été actualisée. Plusieurs espèces présentes sur la communauté de communes et autrefois communes sont désormais sur cette liste. On peut citer la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) classée **Quasi menacée (NT)** en Pays de la Loire et le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) dans la catégorie **En danger critique (CR)** ou encore la mésange noire (*Periparus ater*) jugée **Vulnérable (VU)**.

Cette dégradation est concomitante de l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaire des oiseaux. L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourraient petit à petit inverser la tendance.

Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leur population diminuer de près de 28 %. Cette chute est également liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation, ...). La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espace favorable à la nidification sur les nouveaux bâtiments, etc).

biodiversité DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - mammifères

- Très faible (< 50 observations)
- Faible (51 à 200 observations)
- Moyen (201 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)



0 3.7 7.4 km



Le groupe des Mammifères est aussi peu inventorié. Deux communes sur les dix de la communauté de communes ont un nombre de données moyen avec 216 observations pour Bournezeau et 252 observations pour Chantonnay. Six autres communes dont Saint-Hilaire-le-Vouhis ou Saint-Martin-des-Noyers ont un faible nombre d'observations qui va de 53 à 174.

Deux communes ont très peu de données : 20 observations pour Saint-Vincent-Sterlanges et 33 pour Saint-Prouant.

L'ESSENTIEL

- **Seul 20% du territoire dispose d'un nombre d'observations correct**

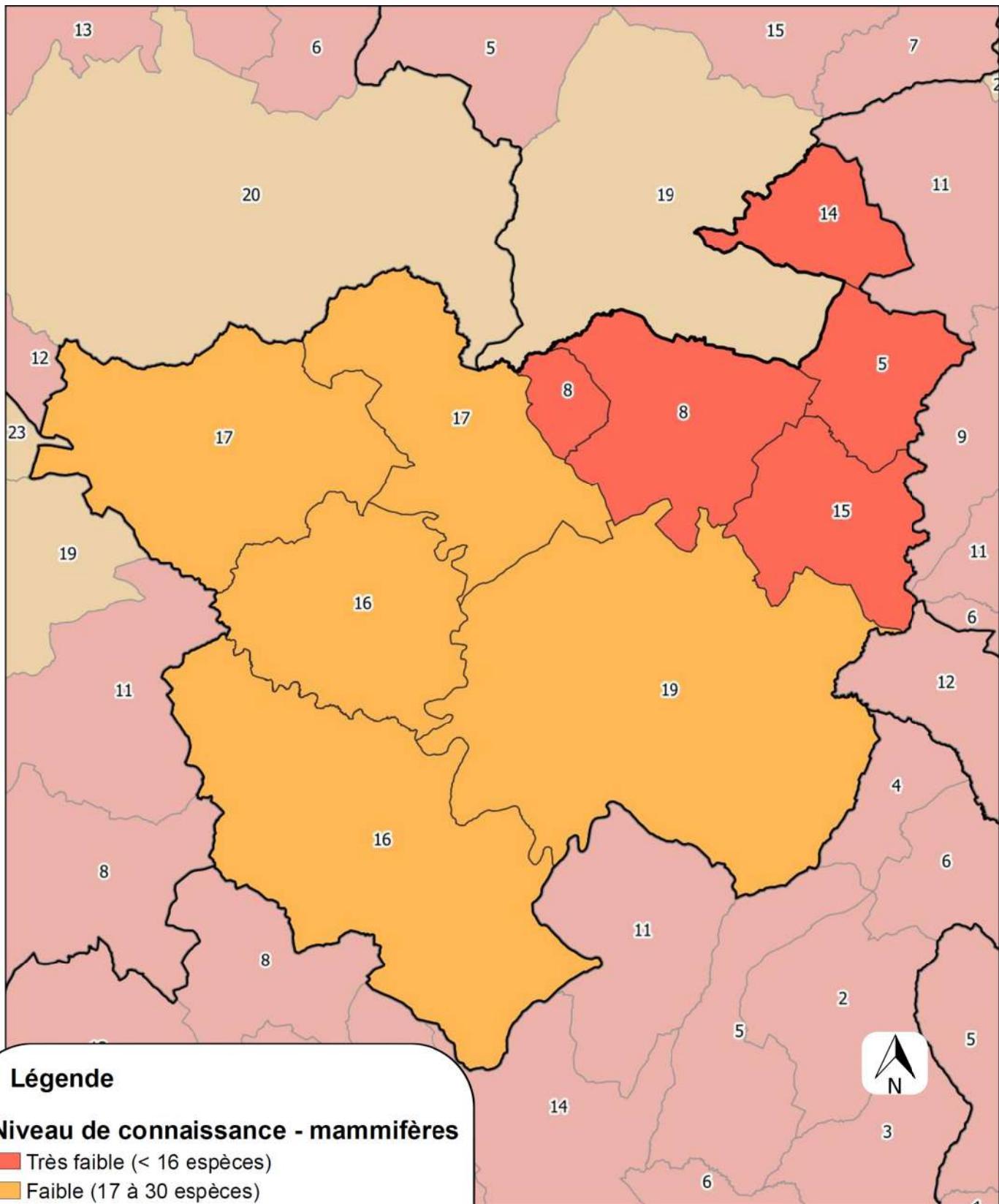
Synthèse des inventaires « Mammifères »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Bournezeau	6 049	216	16
Chantonnay	8 291	252	19
Rochetrejoux	1 092	87	14
Sainte-Cécile	3 273	151	17
Saint-Germain-de-Prinçay	2 434	77	8
Saint-Hilaire-le-Vouhis	2 891	53	16
Saint-Martin-des-Noyers	4 174	174	17
Saint-Prouant	1 286	33	5
Saint-Vincent-Sterlanges	446	20	8
Sigournais	1 830	74	15
Total EPCI	31 766	1 137	135

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)



Au total, 28 espèces de mammifères sont présentes sur le territoire. Le nombre d'espèces de mammifères reste faible à très faible bien que, sur ce territoire, les chauves-souris aient été répertoriées.

Les cinq communes à l'est de la communauté de communes du Pays de Chantonnay, comme Saint-Prouant et Sigournais ont le nombre d'espèces le plus bas allant de cinq à quinze espèces de mammifères. Les communes de l'ouest ont un niveau de connaissance faible puisque le nombre d'espèces n'atteint pas les 20. On peut citer Saint-Martin-des-Noyers (17 espèces), Saint-Hilaire-le-Vouhis (16 espèces) ou encore Chantonnay qui compte 19 espèces de mammifères.

L'ESSENTIEL

- **Nombre d'espèces de mammifères faible à très faible sur l'ensemble de la communauté de communes**
- **Huit espèces patrimoniales inscrites sur des listes rouges**

Les espèces remarquables

La nouvelle liste rouge des mammifères a été éditée en 2020. Sur les 69 espèces de mammifères présentes en Pays de la Loire, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition. Sont principalement concernés les micromammifères et les chauves-souris.

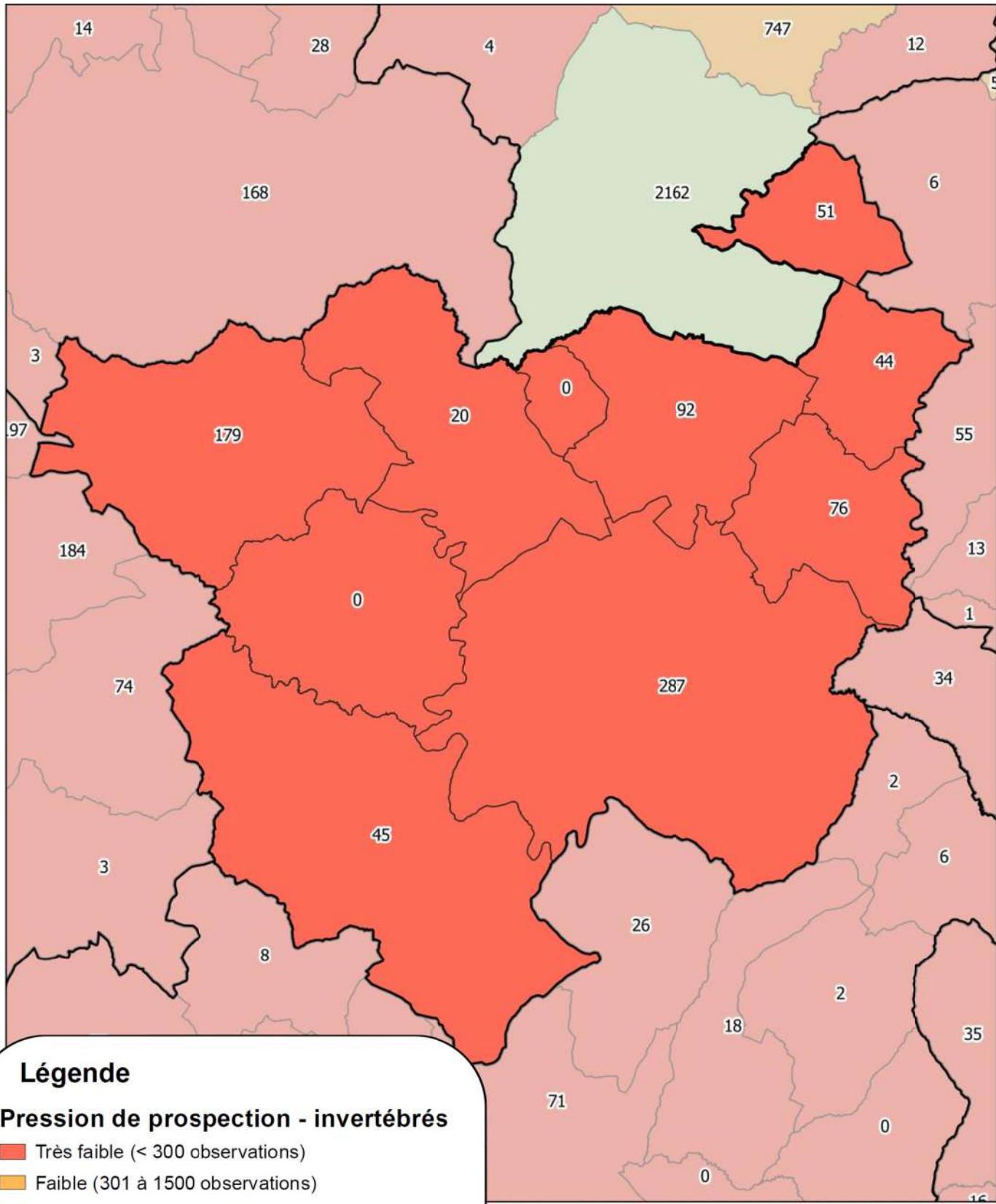
Le Pays de Chantonnay compte dix espèces patrimoniales. Les espèces de la liste rouge régionale sont : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), tous deux classés **Quasi menacés (NT)**. La Loutre est présente sur l'ensemble des cours d'eau de l'EPCI, tandis que le Murin de Daubenton a été inventorié à Rochetrejoux. Quatre autres espèces sont classées **Vulnérable (VU)** dans la région : le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), vu à Chantonnay, la Crossope aquatique (*Neomys fodiens*), observée sur un cours d'eau à Sainte-Cécile, le Putois d'Europe (*Mustela putorius*), contacté au nord de l'EPCI et le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) présent sur l'ensemble de l'EPCI.

De plus, six espèces sont protégées à l'échelle nationale : la Loutre d'Europe et le Campagnol amphibie cités précédemment, le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) et la Genette commune (*Genetta genetta*).

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - invertébrés

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 25000 observations)
- Très bon (> 25000 observations)



Pour la réalisation de ce document, 794 données d'invertébrés ont été mobilisées sur le territoire de la communauté de communes, soit moins de 80 données par commune en moyenne, ce qui apparaît comme étant assez faible au regard de la grande diversité d'invertébrés et des données collectées globalement dans les autres territoires de la région. La répartition géographique des observations disponibles révèle que les prospections se concentrent majoritairement sur les communes de Chantonnay (36%), Saint-Martin-des-Noyers (22%), Saint-Germain-de-Prinçay (12%) et Sigournais (10%). Elles disposent alors à elles quatre d'une somme d'information de l'ordre de 80% des données du territoire de l'EPCI. Un grand nombre d'informations concernant les invertébrés manque pour les autres communes. Les moins prospectées sont Saint-Vincent-Sterlanges et Saint-Hilaire-le-Vouhis qui affichent zéro observation.

L'ESSENTIEL

- **Territoire des Pays de la Loire ayant collecté très peu de données d'invertébrés**
- **Observations concentrées sur quatre communes**
- **Deux communes sans aucune observation d'invertébré**

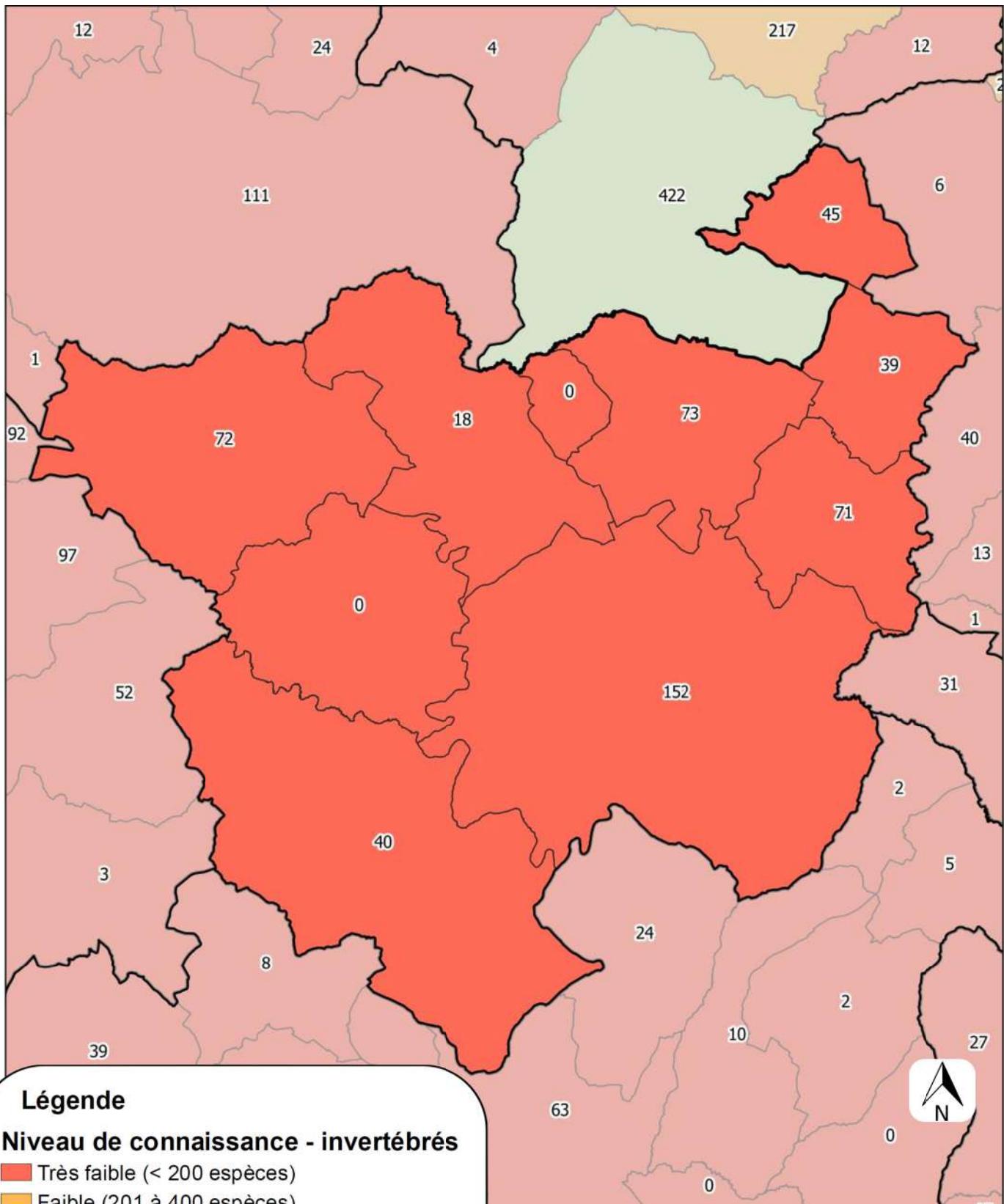
Synthèse des inventaires « Invertébrés »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Bournezeau	6 049	45	40
Chantonnay	8 291	287	152
Rochetrejoux	1 092	51	45
Sainte-Cécile	3 273	20	18
Saint-Germain-de-Prinçay	2 434	92	73
Saint-Hilaire-le-Vouhis	2 891	0	0
Saint-Martin-des-Noyers	4 174	179	72
Saint-Prouant	1 286	44	39
Saint-Vincent-Sterlanges	446	0	0
Sigournais	1 830	76	71
Total EPCI	31 766	794	294

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'espèces





Le lot de données recueillies concerne 294 espèces d'invertébrés. Les insectes représentent à eux seuls quasiment 90% du nombre total d'espèces inventoriées, les arachnides 8% et seulement 5% pour les autres invertébrés qui comprennent, dans le cas présent, uniquement des myriapodes (mille-pattes).

Certains groupes taxonomiques tels que les Annélides (vers), Bivalves, Crustacés, Gastéropodes (escargots), sont totalement dépourvus de données.

Dans le détail, les Coléoptères (scarabées, coccinelles,...) représentent un peu moins du tiers des insectes avec 71 taxons inventoriés. Viennent ensuite les Hétéroptères (papillons de nuit) avec 49 espèces, les Odonates (libellules) avec 42 espèces, les Rhopalocères (papillons de jour) avec 38 taxons et les Orthoptères (criquets, sauterelles) avec 35 taxons. Les autres ordres comptent pour moins de 10% du total des insectes.

L'ESSENTIEL

- 90 % des données d'invertébrés collectées concernent des espèces d'insectes



Agrion de Mercure – P. CHASSELOUP



Conocéphale des roseaux – C. PARE



Damier de la succise – Y. TREVOUX



Cordulie à corps fin – C. PARE

biodiversité DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Les invertébrés les plus remarquables semblent relever de trois cortèges : celui lié aux zones humides de la vallée du Lay (Petit Lay, Grand Lay, prairies humides, bords d'étangs...), aux boisements et aux linéaires de haies (Forêt du Détröit et bois alentours, bois du Pally,...) et celui lié aux coteaux calcaires (lentille calcaire de Chantonnay).

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 15 espèces considérées comme patrimoniales.

Par ailleurs, des taxons apparaissant très sensibles car peu répandus et localisés ont été également retenus dans la liste des espèces patrimoniales alors qu'ils ne figuraient sur aucune liste.



Les Odonates (libellules)

Ce sont les odonates qui présentent le plus grand nombre d'espèces patrimoniales (huit espèces) mais avec des degrés de rareté différents :

La **Leucorrhine à large queue** (*Leucorrhinia caudalis*) est une libellule très rare dans le département puisque la seule population reproductrice de Vendée se trouve sur la commune de Saint-Martin-des-Noyers. Dans la région, il n'existe que cinq à six populations reproductrices. Elle semble se développer dans les étangs riches en végétation aquatique, souvent en contexte forestier. Il s'agit d'une espèce à haute valeur patrimoniale en raison de sa rareté mais aussi de son statut : protégée en France, d'intérêt communautaire, inscrite sur plusieurs listes (rouge régionale, Znief).

Une autre espèce protégée est présente au sein de l'EPCI, la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*), globalement peu observée en Vendée et sur le territoire. Cette espèce à forte valeur patrimoniale se reproduit essentiellement dans les rivières lentes comme le Lay et à l'occasion dans les plans d'eau artificiels (bassins de carrières...).

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est la troisième espèce de libellule protégée du territoire. Elle se reproduit dans les petits cours d'eau ensoleillés des milieux prairiaux. Sa préservation est liée à celle de ses habitats : bonne gestion des sources en tête des bassins versants, sauvegarde de la végétation le long des ruisseaux qui traversent les prairies pâturées tout en conservant ces milieux ouverts et ensoleillés. Ce n'est pas la libellule la plus rare du département mais elle n'a été observée que sur la commune de Chantonnay et il s'agit d'une espèce d'intérêt communautaire, qui figure sur plusieurs listes (rouge, Znief).

L'Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*) n'est pas protégé mais demeure une libellule relativement rare dont les populations sont désormais fortement isolées. Elle semble se développer encore dans des queues d'étangs ou des fossés riches en végétation. Elle est classée **En danger critique (CR)** sur la liste rouge régionale, **Vulnérable (VU)** sur la liste rouge nationale et est inscrite sur la liste des espèces déterminantes de Znief. La seule observation de cette espèce au sein de l'EPCI a été réalisée à Sainte-Cécile.

L' **Aeschne paisible** (*Boyeria irene*), globalement peu observée en Vendée, se reproduit probablement dans le Lay. Sur le territoire de l'EPCI, c'est à Chantonnay qu'elle a été observée.

biodiversité DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Les Orthoptères (criquets)

En ce qui concerne les orthoptères, nous pouvons citer trois espèces patrimoniales :

- Le **Conocéphale des roseaux** est une sauterelle peu commune inscrite sur la liste rouge régionale **Vulnérable (Vu)** et classée déterminante de ZNIEFF. Cette espèce hygrophile est un excellent bio-indicateur de la qualité des milieux humides. Sensible à la fragmentation des habitats et à la dégradation des prairies humides (assèchement, drainage), le surpâturage et la fauche lui sont également défavorables. La seule observation de l'EPCI a été faite en bordure d'un étang de Bournezeau.
- La **Courtilière commune** apparaît également sur la liste rouge régionale. Cette dernière est une espèce en régression qui fréquente les zones humides. Elle a été observée sur la commune de Sainte-Cécile.
- Le **Phanéroptère commun** n'est inscrit sur aucune liste, mais son degré de rareté en fait une espèce menacée à l'échelle du département. Elle se maintient aujourd'hui presque exclusivement dans les zones de landes sèches (ajoncs et bruyères) devenues rares en Vendée. Elle fréquente aussi les pelouses thermophiles buissonnantes, habitat présent à Sigournais et Chantonnay où l'espèce a été observée.

Coléoptères

Parmi les 72 taxons de coléoptères inventoriés, quatre espèces méritent une attention particulière :

- La **Rosalie des Alpes** et le **Grand capricorne**, ces longicornes sont protégés en France et la rosalie est une espèce déterminante de Znieff. Elles ne sont pas les plus rares dans le département, mais elles constituent des espèces « parapluie ». C'est-à-dire que leur protection permet d'intégrer les enjeux de conservation d'un grand nombre de coléoptères sapro-xylophages en conservant leur habitat que sont les vieux arbres et les arbres morts. Les menaces pesant sur ces deux espèces sont liées au déclin de leur habitat. En effet, les vieux arbres disparaissent du fait de l'arasement des haies et des pratiques sylvicoles actuelles (durée d'exploitation raccourcie, absence d'arbres morts en forêt).
- La **Lucane cerf-volant** est également une espèce d'intérêt communautaire mais qui reste relativement commune en Vendée.
- L'**Agapanthie de l'asphodèle** quant à elle ne bénéficie d'aucun statut de protection mais est inscrite sur la liste des espèces déterminantes de Znieff. N'étant connue que sur treize communes en Vendée, elle n'est ni moins rare, ni moins vulnérable que les trois espèces citées précédemment. Son habitat de reproduction est lié aux zones boisées et surtout à la présence de l'Asphodèle blanc (*Asphodelus albus*), plante-hôte dans laquelle elle pond ses œufs.

Lépidoptères (papillon de jour)

Le **Damier de la Succise** est le seul papillon protégé de l'intercommunalité. Son déclin se confirme d'année en année. Il est désormais connu que sur six communes en Vendée dont Sigournais et Chantonnay.

Espèce de milieux humides, il est principalement dépendant de la présence de sa plante-hôte, la Succise des prés (*Succisa pratensis*) dont sa chenille se nourrit.

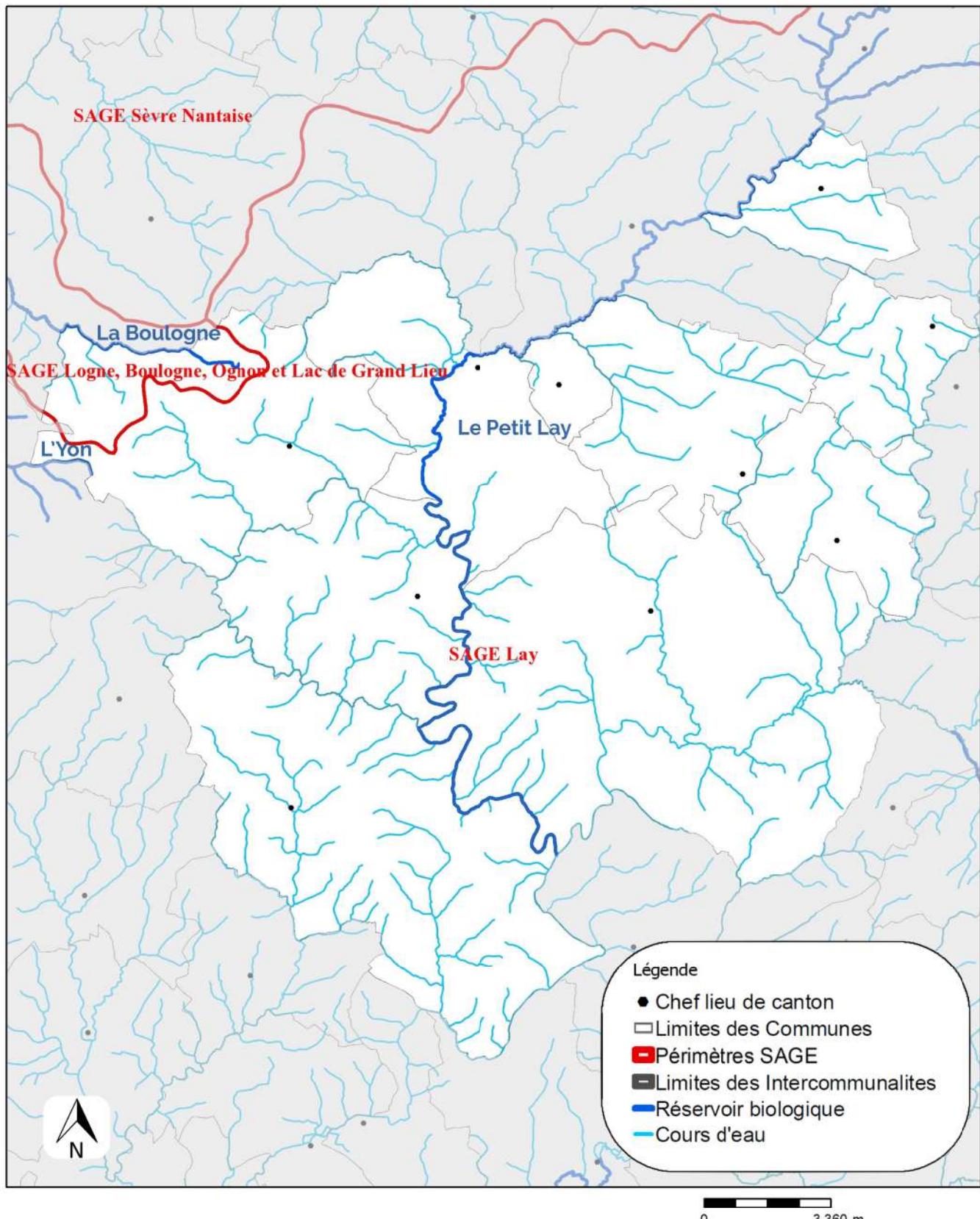


Succise des prés
P. DILE

Enfin, parmi les autres espèces patrimoniales sont à noter un papillon nocturne, le **Sphinx de l'épilobe** et une espèce d'hyménoptère (abeille, pompile, etc), le **Priocnemis enslii**.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les cours d'eau patrimoniaux
« Réservoirs biologiques »



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

Environ 230 km de linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire du Pays de Chantonnay. Ils sont répartis sur deux bassins versants :

- le bassin versant du Lay (97 % du territoire)
- le bassin versant Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand Lieu (3 % du territoire)

Parmi ces cours d'eau, trois sont identifiés comme réservoir biologique : Le Petit Lay (30 km), La Boulogne (3,7 km) et L'Yon (0,7 km).

L'ESSENTIEL

- **230 km de cours d'eau**
- **35 km de cours d'eau patrimoniaux**

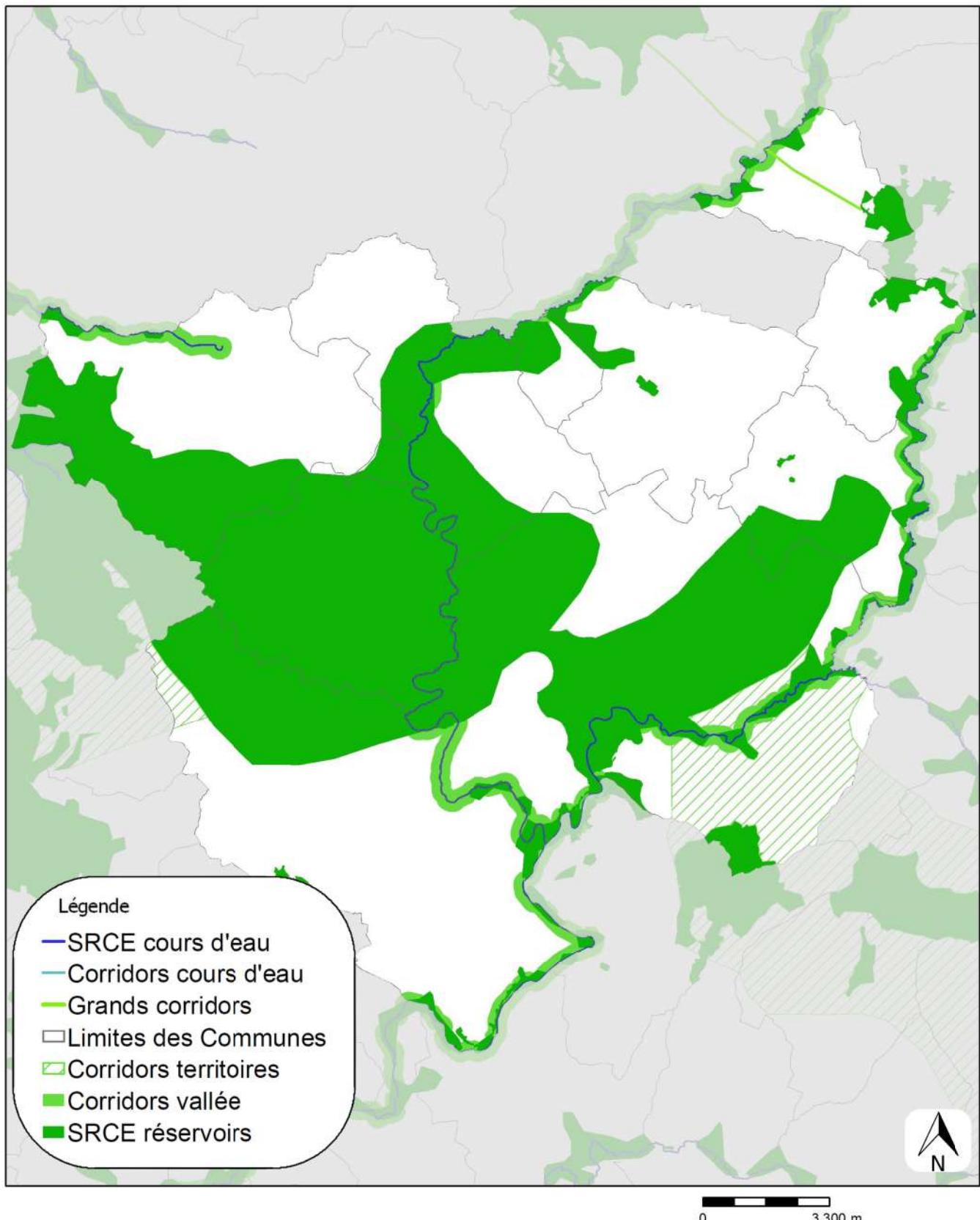
Proportion des cours d'eau et réservoirs biologiques situés sur le département et sur l'EPCI, en km et en %

Linéaire de cours d'eau (SDAGE)		Linéaire de Réservoirs biologiques	
Département	Pays de Chantonnay	Département	Pays de Chantonnay
6 412 km	233 km soit 3,6 % des cours d'eau du département	796 km	35 km soit 4,4 % des réservoirs biologiques du département

Réservoir biologique : cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.

biodiversité DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence
Ecologique (SRCE)



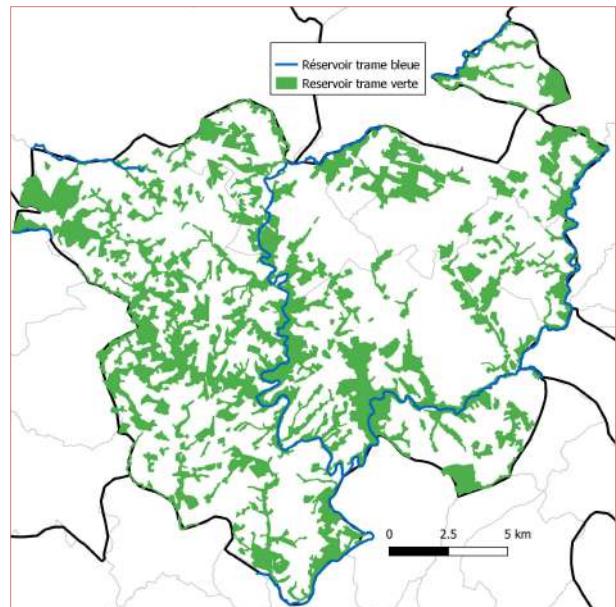
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue (TVB). Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La Trame Verte et Bleue (TVB) du PLUi

La TVB est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Dans le cadre de son PLUi, le Pays de Chantonnay a établi une TVB plus fine et pertinente sur son territoire (cf. carte ci-contre) et a intégré une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique TVB dans le PLUi.



La TVB du SRCE

La TVB vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Ainsi la TVB est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements.

La TVB est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories.

Près du tiers de la Région Pays de la Loire est identifié en réservoirs de trame verte et bleue. Pour le Pays de Chantonnay, plus de 40% du territoire semblent pertinents et fonctionnels pour préserver la biodiversité. Il s'agit notamment des cours d'eau principaux (les Lays, la Doulaye) et de boisements. À noter que la quasi totalité de Saint-Hilaire-le-Vouhis est classée réservoir.

	Superficie sur l'EPCI	Proportion du territoire de l'EPCI	Superficie sur les Pays de la Loire	Proportion du territoire régional
Réservoirs trame verte et bleue	12 967 ha	41 %	1 004 258 ha	31 %

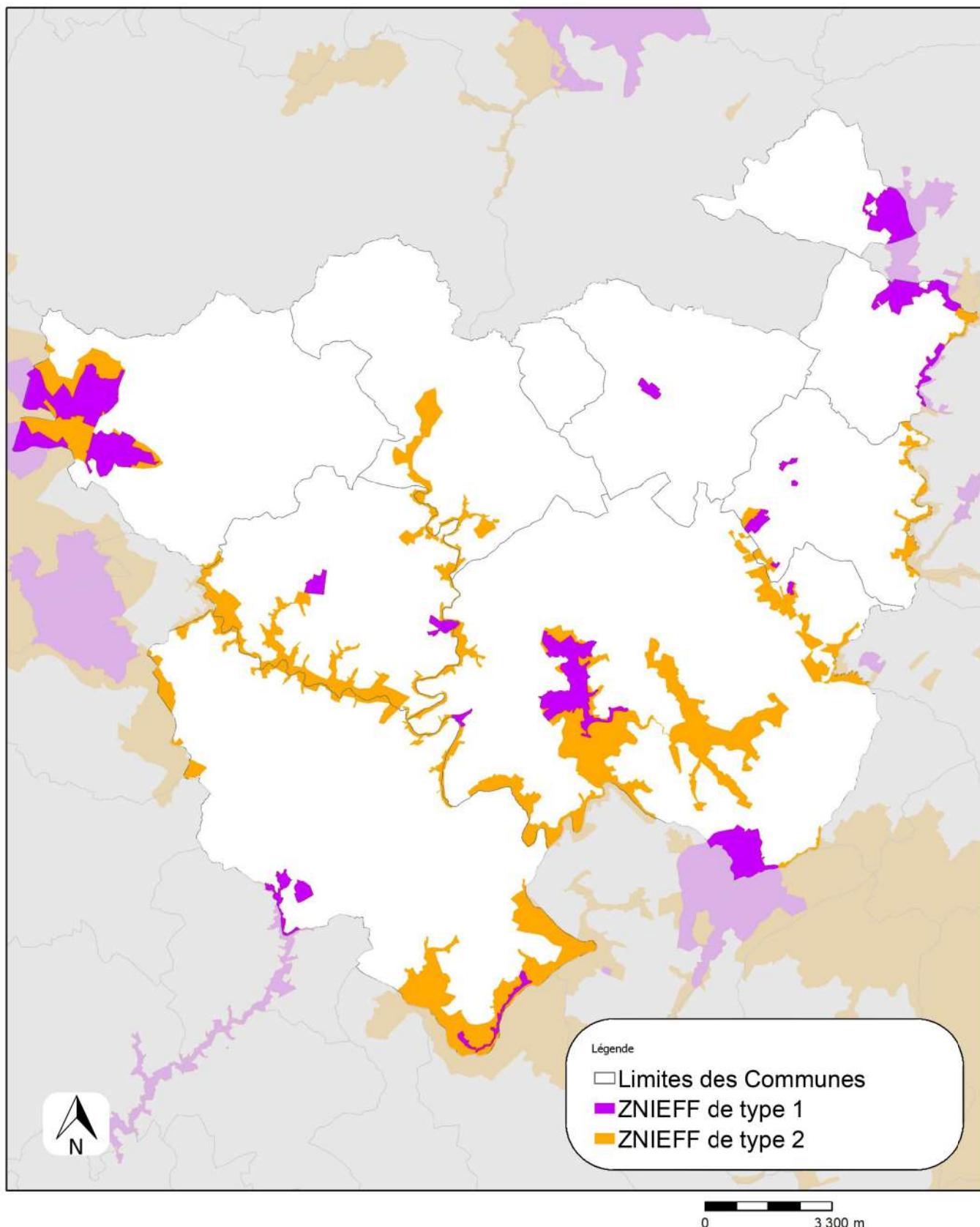
Réservoir de biodiversité - SRCE : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor - SRCE : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

zonage nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

L'intercommunalité présente 14 ZNIEFF de type I, soit 1 118 ha (4 % du territoire). Elles sont réparties sur toutes l'intercommunalité et concernent diverses typologies de milieux : des milieux aquatiques sur la vallée du Petit Lay, la vallée de la Doulaye ou encore l'étang Bruneau à Saint-Hilaire-le-Vouhis ; mais aussi des milieux plus séchant comme des coteaux boisés à Bournezeau ou encore des bois (Pélissonnière, bois du Pally, etc). Le Pays de Chantonnay est également concerné par huit ZNIEFF de type II qui couvrent 3 815 ha soit 12 % du territoire. Elles correspondent globalement à des prolongements des ZNIEFF de type I.

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596 ha (soit 11 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290 ha (soit 39 % du département).

L'ESSENTIEL

- **Quatorze ZNIEFF de type I, 1 118 ha**
- **Huit ZNIEFF de type II, 3 815 ha**

Surface (en ha) et proportion des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

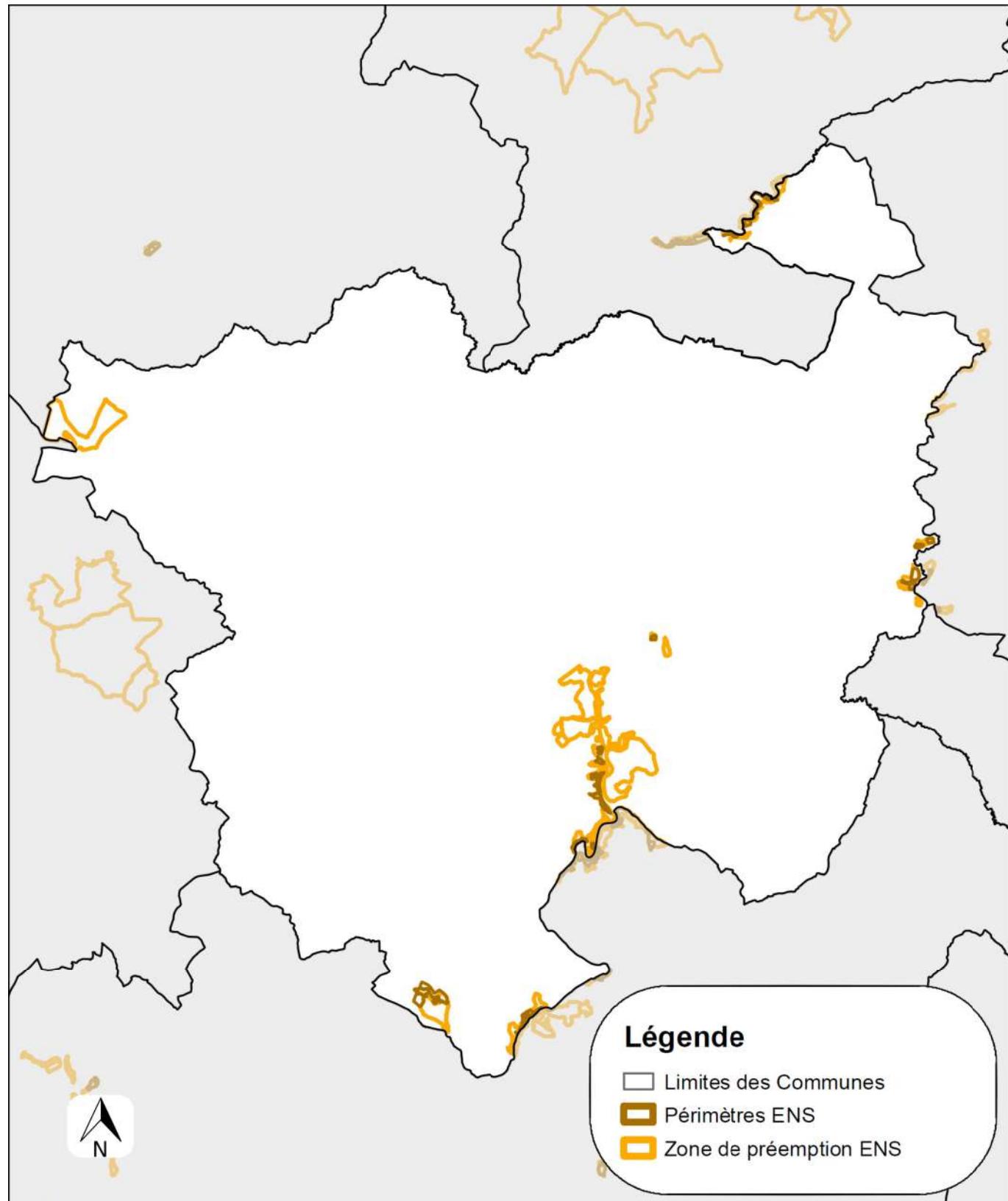
Commune	ZNIEFF 1		ZNIEFF 2	
Bournezeau	78	1 %	730	12 %
Chantonnay	332	4 %	1 481	18 %
Rochetrejoux	114	10 %	114	10 %
Saint-Germain-de-Prinçay	16	1 %	0	0 %
Saint-Hilaire-le-Vouhis	43	1 %	405	14 %
Saint-Martin-des-Noyers	389	9 %	650	16 %
Saint-Prouant	116	9 %	138	11 %
Sainte-Cécile	0	0 %	158	5 %
Sigournais	31	2 %	140	8 %
Total EPCI	1 118	4 %	3 815	12 %

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

zonage nature DU TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



0

3.7

7.4 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

Le Pays de Chantonnay compte six Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui totalisent 78 ha. Il s'agit principalement d'ENS liés aux milieux aquatiques : lac de Rochereau, Lac de l'Angle-Guignard, rives du Lay, rives du petit Lay.

A l'échelle du département, les ENS recouvrent 2 760 ha (soit 0,4 % du territoire) qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

L'ESSENTIEL

- Six ENS soit 78 ha de milieux aquatiques, un parc et un bois

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant, de ce fait, être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

zonage nature DU TERRITOIRE

Natura 2000

Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

La communauté de communes du Pays de Chantonnay ne dispose d'aucun site Natura 2000.



synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Amélioration des connaissances

Les connaissances naturalistes sont hétérogènes à l'échelle de l'intercommunalité et selon les espèces. Le manque de connaissance concerne tous les groupes pour les communes de Saint-Vincent-Sterlanges, Saint-Germain-de-Prinçay et Saint-Prouant. Le manque de données est remarquable pour les invertébrés, les reptiles, les amphibiens et les mammifères en général, ainsi que pour la flore. Seuls les oiseaux sont mieux connus sur l'EPCI. Par ailleurs, les invertébrés sont largement représentés par les insectes et majoritairement par les coléoptères (coccinelle), tandis que les hyménoptères (abeilles, guêpes) et diptères (mouches, syrphes) sont très peu ou pas renseignés. Pourtant ces polliniseurs se révèlent cruciaux pour le maintien de végétaux voire pour des enjeux alimentaires.

Reconquête de la qualité des milieux

Le territoire est concerné par les enjeux de ressource en eau. Avec près de 70 km de cours d'eau classés en liste 1 et de nombreux ruisseaux de tête de bassin, les rivières devraient être dynamiques, fraîches et riches en espèces patrimoniales. Or, seuls le Petit Lay et La Boulogne sont classés réservoirs biologiques. De plus, seule une partie du Grand Lay atteint le bon état écologique et le quart des cours d'eau présente un état écologique médiocre.

Par ailleurs, le bocage, paysage dominant du secteur, est partiellement préservé. Si le tiers ouest de l'intercommunalité bénéficie d'un maillage de haies correcte et d'un réseau de mares et de boisements plus dense, l'ensemble du territoire présente des enjeux forts vis à vis de la préservation des prairies permanentes, des zones humides dont les mares et les haies de bord de cours d'eau (ripisylves). Le bocage préservé, dans la diversité de milieux qu'il propose, présente un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.

D'autre part, bien que le développement urbain soit maîtrisé, la pollution lumineuse est prégnante sur le territoire. De plus, la dynamique agricole du territoire doit pouvoir prendre en compte les enjeux de patrimoine naturel.

En effet, 40 % du territoire a été identifié comme réservoir biologique, notamment les principaux cours d'eau et bois, ainsi que les lentilles calcaires. De plus, malgré la faiblesse des connaissances naturaliste, les inventaires conduits sur l'EPCI ont montré la présence d'une faune et d'une flore intéressante avec de nombreuses espèces patrimoniales. Pour cette raison, il est nécessaire de maintenir en bon état de conservation les milieux déjà existants. Il peut être envisagé de restaurer certaines zones et créer de nouvelles mares sur les secteurs les plus pauvres.



Nos fournisseurs

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des
masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 201



Mares 2012
Haies 2009



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Boisements
BD TOPO ® 2021

> Aménagement du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution
lumineuse
2017

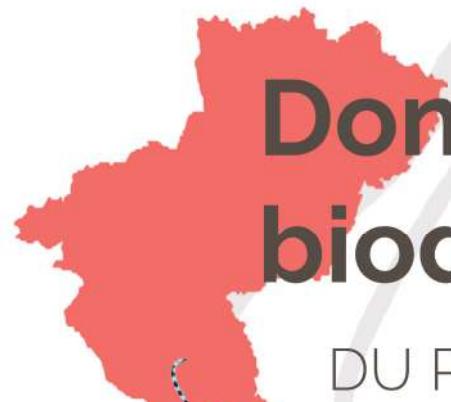
> Zonages nature



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2020



Données biodiversité

DU PORTAIL



Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Kollect

> Bases de données partiellement moissonnées



Bases de données Calluna
et eColibry



Faune Vendée



Base de données
GéoNature



Base de données
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

Nos partenaires

> Coordination régionale



SÈVRE ET BOCAGE

> Coordination locale



SÈVRE ET BOCAGE

> Rédacteurs

DESNOUHES Blandine - CPIE Sèvre et bocage

BOUCHERON Claire - CPIE Sèvre et bocage

HEUGAS Tiphaine - LPO Vendée

PARE Caroline - CPIE Sèvre et bocage

> Relecteurs



> Financeurs



Retrouvez les Portraits environnementaux des intercommunalités ligériennes en ligne :
<https://ligeo.paysdelaloire.fr/arcOpolePRO/resources/index.html>



PAYS DE CHANTONNAY (85)